



رسالة الاتحاد

L'USFP a bel et bien réussi à rassembler tous les socialistes

La nation en est témoin
Le monde en est témoin

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10397

Jeudi 26 Décembre 2024

Ce secret de Polichinelle "dévoilé" par la Cour des comptes

Instabilité institutionnelle, insuffisance
des ressources financières,
gouvernance boiteuse...

Autant de carences qui faussent la lutte contre le réchauffement climatique



Pages 4-5



Habib El Malki : Une réforme effective du système de l'éducation et de la formation doit être au diapason des engagements découlant des textes législatifs

Page 3

*Peine de mort
Les défenseurs des droits de l'Homme au Maroc appellent le gouvernement à accélérer l'abolition de cette sentence inhumaine*

Page 9

رسالة الاتحاد

L'USFP a bel et bien réussi à rassembler tous les socialistes

La nation en est témoin

Le monde en est témoin

Actualité



L'Internationale socialiste a clos ses travaux en adoptant la « déclaration de Rabat », une feuille de route pour les sociaux-démocrates, porteurs du projet progressiste et humain à travers le globe terrestre.

1- Tous les participants vont rentrer dans leurs pays après leur « expérience marocaine », ayant pris connaissance de l'existence d'un mouvement socialiste authentique en lien avec ses questions nationales et livrant la bataille du modernisme et de la démocratisation avec courage et acharnement, tout en adhérant au large horizon humain, un mouvement qui lutte pour toujours élever le drapeau national à travers l'engagement quant à l'unité de la destinée de la patrie, tout en rehaussant les plus grandes valeurs qui guident les esprits éclairés et les mouvements des lumières et l'unité du destin du pays pour un monde juste, solidaire dans lequel les richesses sont équitablement distribuées et ce sur une planète dont tout le monde contribue à délivrer de la cupidité du capitalisme menaçant son équilibre écologique.

Lors de ce forum, les participants ont esquissé les fondements d'un monde nouveau en possession des clefs des solutions progressistes tout en préservant tous les traits de son engagement culturel et idéologique au service de l'humanité sans exclusion, racisme ou isolement.

2- Le Congrès de l'Internationale socialiste était marqué par des valeurs d'accompagnement telles que la confiance, le respect et la reconnaissance.

Le Forum, en tout état de cause, a illustré la confiance qui règne entre l'ensemble des socialistes à travers le monde de même que la

confiance au parti qui a accueilli trois réunions confondues en une seule, à savoir le Comité Afrique, l'Internationale socialiste des femmes et le Conseil mondial de l'organisation. C'est là un événement exceptionnel et inédit, de l'avis des grands dirigeants de l'Internationale socialiste et tous ceux qui ont accompagné l'expérience de l'Organisation depuis plus de deux décennies consécutives tels le président du Comité Afrique ou la secrétaire générale de l'organisation mère.

Par ailleurs le rassemblement a été un symbole d'estime et de respect à l'égard de ce parti qui a décidé d'accueillir ce forum sur la terre africaine à laquelle appartient son courant socialiste. Et c'est une estime qui a été clairement manifestée par la présence considérable et par la participation à tous les débats libres et intenses mais aussi par la reconnaissance et les louanges sincères quant aux conditions qui ont favorisé les concertations.

Nul doute que les résultats atteints par les parties réunies à l'issue de débats de haut niveau marqueront les archives de la littérature internationaliste et du référentiel culturel et politique de l'Internationale socialiste lié intrinsèquement à la ville de Rabat et à l'Etat du Maroc sur le sol duquel fut tracé l'horizon humanitaire collectif.

3- L'appartenance à l'Internationale socialiste n'a jamais été une programmation totalement apaisée mais l'on peut reconnaître qu'elle a longuement été au centre de scène de polémique pour les ennemis s'acharnant à porter atteinte aux intérêts du Maroc et à la Cause de son intégrité territoriale tout en ciblant particulièrement l'USFP qui n'a eu de cesse de défendre la justesse et la justice de la Cause nationale, un processus qui n'aurait pas

abouti fructueusement sans l'acharnement et la détermination des Itihadies et Itihadis sous la houlette de leur Premier secrétaire.

4- La social-démocratie a toujours été une école du réalisme politique et géostratégique auquel recourt l'équilibre des forces en matière d'analyse et de suivi des mutations du monde ayant généré l'émergence de personnalités et de courants puisant dans ce déploiement réaliste la voie justifiant les actions de changement de ce monde outre l'édification de passerelles constantes entre les différentes catégories humaines fondées sur l'indépendance, la liberté, la sécurité et la solidarité planétaire.

Dans ce sens, le Maroc a eu l'honneur d'abriter ce grand débat de même que l'USFP s'estime fière de son identité social-démocrate qui ne reflète pas seulement la feuille de route du pays mais contribue amplement à façonner les solutions requises à travers les quatre coins du monde.

5- L'Internationale socialiste a certes clos son forum mais les idéaux, projets et planings pratiques qui en ont résulté demeureront à jamais marqués par l'empreinte marocaine à travers laquelle converge l'esprit du militantisme du parti des forces populaires avec l'esprit patriotique qui anime notre pays, instiguée par un Souverain qui a démontré une efficacité démocratique et un mérite solidaire considérable qui suscite l'admiration de tout un chacun. Ainsi les participants ont sans nul doute été au fait de cette cohésion et cette fusion qui font que les réalisations du Royaume ont permis à ses socialistes et ses Itihadis de faire entendre la voix du pays dans les forums internationaux à laquelle est attachée l'Union socialiste des forces populaires.

6- Dans l'existence de la social-démocratie résident bien au centre un message et un enseignement marocains démontrant que la démocratie représentative telle qu'adoptée par l'Union socialiste des forces populaires est à la fois un outil et un objectif. Elle constitue en outre une garantie de ne pas viser sur une oligarchie financière entre les forces libérales agressives... En d'autres termes, le parti des forces populaires sous sa houlette social-démocrate demeure clairement attaché à ses objectifs nationaux et à la « démocratie contractuelle » qui fait de la patrie et de l'Homme une priorité et une finalité sublimes tel que convenu par la sphère socialiste à travers le monde et à travers les acquis de la social-démocratie.

7- L'Internationale socialiste a clos son forum et son congrès et il revient aux Itihadis et Itihadies de ressentir la fierté sans le moindre complexe de supériorité. Il leur revient également d'exprimer leur fierté d'être capables, du fait de l'accumulation de leur expertise, d'organiser une manifestation grandiose à la mesure du rassemblement de tous les socialistes du monde et d'être fiers de pouvoir présenter les plus éloquentes pages de l'action pour leur pays à travers une nouvelle et performante perspective de la diplomatie partisane telle que conçue par notre pays et notre Souverain, une diplomatie qui dresse le drapeau national tout en préservant les priorités de notre peuple, notre territoire et nos institutions.

Un seul objet est élevé ainsi par les Itihadis et Itihadis, à savoir la réussite, la victoire de notre patrie tout en réalisant à travers l'action des militants le rayonnement qui lui convient à juste titre.

Habib El Malki : Une réforme effective du système de l'éducation et de la formation doit être au diapason des engagements découlant des textes législatifs



La mise en œuvre effective et profonde de la réforme du système de l'éducation et de la formation doit reposer sur un cadre légal conforme aux ambitions et engagements découlant des textes législatifs, particulièrement la loi-cadre 17-51, a affirmé mardi à Rabat le président du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS), Habib El Malki.

Dans une allocution à l'ouverture de la 6ème session du deuxième mandat de l'Assemblée générale du CSEFRS, M. El Malki a déclaré que l'accélération de la mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre et la mise en pratique de son cadre légal et juridique constituent une garantie fondamentale pour pérenniser et protéger cette réforme.

Il a, à cet égard, souligné la nécessité de consolider et de développer les acquis cumulés par le Royaume dans le domaine de l'éducation et de la formation, qui constituent la pierre angulaire de "la nouvelle école".

M. El Malki a, également, relevé que l'heure est venue d'organiser une conférence nationale qui fera des mesures comprises dans la vision stratégique et du rapport de "la nouvelle école" un sujet de débat impliquant l'ensemble des parties prenantes, dans le cadre d'une approche participative, conjuguant expertise professionnelle, expérience du terrain et crédibilité politique.

Il a, ainsi, appelé à concevoir de nouvelles solutions à même d'apporter des réponses aux "problématiques transversales en suspens", pour une véritable renaissance éducative, garantissant une amélioration profonde de la qualité de l'enseignement.

Le projet de "la nouvelle école" demeure l'une des priorités majeures du deuxième mandat, qui s'articule autour de l'accompagnement, la veille, l'anticipation et la prospective pour la réforme du système éducatif

et l'édification de "la nouvelle école", a noté M. El Malki.

Par ailleurs, M. El Malki a cité le rapport intitulé "La nouvelle école, un nouveau contrat social pour l'éducation et la formation", visant à approfondir la réflexion sur la nature de "la nouvelle école", ses fondements, ses contours et les conditions de sa réalisation, suivant une approche systémique et prospective, qui prend en considération les défis futurs et les expériences des systèmes éducatifs réussis.

Par ailleurs, M. El Malki a appelé à déployer davantage d'efforts collectifs pour faire de 2025 une année d'accélération de la mise en œuvre de la réforme, en répondant aux attentes sociétales dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

Il a, également, souligné que le CSEFRS, conscient de l'ampleur de ces aspirations, s'appuie en permanence sur les Hautes Orientations Royales relatives à l'accompagnement du Conseil à la réforme, en coordination avec les départements gouvernementaux et les institutions concernées, dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'enseignement et de promouvoir l'égalité des chances, au service de l'individu et de la société.

Conscient de l'importance d'accorder une attention particulière à la justice spatiale et territoriale dans le suivi du chantier de la réforme, le Conseil s'est engagé, à travers le rapport "Atlas territorial des disparités en éducation", à développer les instruments et les mécanismes nécessaires à l'évaluation du système éducatif dans le volet spatial, d'une manière pointue et efficace, a-t-il ajouté.

Dans ce sens, M. El Malki a signalé que ledit rapport met en lumière le sujet des infrastructures scolaires et dévoile des disparités significatives dans la qualité des infrastructures entre les trois différents cycles scolaires.

De même, il a souligné la nécessité de la mise en place de politiques locales plus efficaces à même d'améliorer les infrastructures éducatives dans les collectivités territoriales les plus enclavées. L'objectif étant, a-t-il dit, de répondre aux défis territoriaux et de renforcer la justice spatiale dans le système éducatif, de façon à assurer une plus grande égalité des chances.

S'agissant de l'orientation scolaire, M. El Malki a fait savoir que les analyses et les données quantitatives et qualitatives dudit rapport ont révélé que le système d'orientation en vigueur souffre de nombreuses limitations et ne remplit toujours pas les conditions de pertinence, d'efficacité, d'efficacité et de durabilité.

Cette rencontre a été également marquée par un exposé sur l'avancement du plan d'action du Conseil pour l'année 2024 et les projets prévus pour 2025, ainsi que par la présentation, par le ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, d'un rapport portant sur les dernières évolutions et les enjeux actuels du système éducatif, outre la signature d'un accord de coopération entre le Conseil et le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration.

A l'ordre du jour de cette session figurent aussi la présentation, l'examen et l'approbation du projet de "la nouvelle école", élaboré par un groupe de travail dédié. De surcroît, deux rapports, établis par l'Instance nationale d'évaluation, seront aussi présentés. Le premier concerne "L'Atlas territorial des infrastructures scolaires", tandis que le second porte sur "L'Orientatoin dans le système d'éducation et de formation".

Les participants à cette rencontre précéderont, par ailleurs, à l'examen et à l'approbation du projet de budget du Conseil pour l'année fiscale 2025, ainsi qu'à la présentation des plateformes numériques majlisbot (IA) et E-majlis aux membres du Conseil.

Accord de coopération entre le CSEFRS et le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration

Un accord de coopération a été signé, mardi à Rabat, entre le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS) et le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, visant à renforcer leur coopération bilatérale dans divers domaines d'intérêt commun.

Signé par le président du CSEFRS, Habib El Malki, et la ministre déléguée chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, Amal El Fallah Seghrouchni, à l'occasion de la 6e session du deuxième mandat du Conseil, cet accord entend définir les domaines, les conditions et les modalités de coopération entre les deux parties, dans le plein respect des compétences et des missions de chacune d'elles.

Le partenariat entre les deux parties porte sur l'organisation de réunions, d'ateliers et de programmes conjoints, de journées d'étude, de forums et de colloques scientifiques, ainsi que le soutien technique réciproque et l'adoption de programmes communs de formation continue au profit de leurs cadres, outre l'échange d'informations, d'études et de recherches.

Dans une déclaration à la presse, Mme El Fallah Seghrouchni a souligné que cet accord s'inscrit dans le cadre de la promotion de la digitalisation, d'autant plus que la "nouvelle école" s'appuiera sur des programmes d'intelligence artificielle.

La conjugaison des efforts entre le ministère et le CSEFRS a pour objectifs de renforcer leur coopération bilatérale via l'échange d'expertise, notamment à travers un recours plus accru à la numérisation dans l'enseignement et la formation des compétences par le biais d'ateliers, en plus de l'organisation de rencontres et l'échange d'expériences sur les questions liées à l'enseignement, à la recherche scientifique et à la numérisation, a-t-elle poursuivi.

Outre la signature de cet accord de coopération, l'ordre du jour de la 6ème session du CSEFRS comprend la présentation par le ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, d'un rapport portant sur les dernières évolutions et les enjeux actuels du système éducatif, outre un exposé sur l'avancement du plan d'action du Conseil au titre de 2024 et les projets prévus pour l'année prochaine.

Ce secret de Polichinelle “dévoilé” par la Cour des comptes

Instabilité institutionnelle, insuffisance des ressources financières, gouvernance boiteuse...

Autant de carences qui faussent la lutte contre le réchauffement climatique



Qu'en est-il du bilan du Maroc concernant sa lutte contre le réchauffement climatique? « Incomplet, non intégré, imprécis... C'est ce qui ressort d'une mission d'évaluation de la Cour des comptes, couvrant la période 2014-2023 et qui a eu pour objet d'examiner dans quelle mesure les actions prévues par les stratégies et les plans établis par le département du développement durable (DDD) permettraient d'atteindre les objectifs escomptés en termes de lutte contre le changement climatique (CC).

Incomplet

Ainsi, concernant le cadrage juridique et la gouvernance des actions climatiques, il a été noté que « le cadre juridique climatique en vigueur est incomplet dans la mesure où il ne fixe pas des objectifs nationaux clairs, et ne définit pas les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes, aussi bien au niveau national qu'au niveau territorial ». En outre, ajoute ladite évaluation, « l'instauration de la Commission nationale du changement climatique et de la diversité biologique, en tant qu'organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre de la politique nationale relative au CC, a accusé

un retard dépassant six ans ». La Cour a relevé, également, « qu'en dépit de son institutionnalisation en 2020, elle ne remplit pas pleinement ses missions en raison de son efficacité réduite due, entre autres, à l'absence d'une définition claire et adéquate de sa composition, de ses responsabilités, de ses pouvoirs et de ses moyens. En effet, le nombre pléthorique des mem-

bres participants, supérieur parfois à 70, et leur pouvoir restreint (certains organismes sont représentés par des cadres ou des chefs de service) limitent l'efficacité de cette instance ».

Non interconnectés

Quant aux mécanismes de suivi conçus par le DDD, « ils sont multiples, précise la mission, mais demeurent non interconnectés et non intégrés dans un système global de collecte et de diffusion de l'information. De plus, ces systèmes ne sont pas opérationnels, en raison de l'absence d'un plan de conduite de changement pour accompagner la multitude des acteurs et des secteurs concernés. Pour ce qui est des actions de communication du DDD relatives au CC, elles restent ponctuelles et non coordonnées en l'absence d'une stratégie dédiée ».

Vague

S'agissant des stratégies et plans relatifs aux actions climatiques, « le DDD a élaboré la politique du CC au Maroc de 2014, la Contribution déterminée au niveau national (CDN) de 2016 et celle actualisée de 2021, la stratégie nationale du DD de 2017, le plan climat national de

2019, la stratégie de développement bas carbone de 2021 et le plan national stratégique d'adaptation de 2022. Néanmoins, ces stratégies et plans n'ont pas déterminé systématiquement, lors de leur conception, des indicateurs cibles spécifiques, mesurables et temporellement définis. Quant aux bilans des actions climatiques, ils restent vagues et ne permettent pas de constater le degré de mise en œuvre des actions prévues, ainsi que les écarts enregistrés. Dans ce sens, la CDN a été actualisée en 2021 sans une évaluation des réalisations de sa première version de 2016 ».

De surcroît, précisent les juges de la Cour, « l'ensemble des stratégies et plans précités se sont limités à des orientations stratégiques et redondantes. Ces documents n'ont pas été déclinés en plans d'actions opérationnels avec des actions spécifiques adossées à des échéances et des budgets, tout en définissant les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes. De même, le DDD n'a pas procédé à une concertation préalable avec le ministère de l'Economie et des Finances (MEF) en vue d'avoir une cohérence entre les actions proposées et les contraintes budgétaires, en particulier en ce qui concerne les mesures inconditionnelles ».



L'évolution dans le temps de l'administration environnementale fait ressortir une autorité fragile, instable, en déficit permanent de moyens et de ressources humaines

Insuffisant

Pour leur part, « les Plans climat territoriaux (PCT), élaborés par le DDD, n'ont pas permis d'apporter une valeur ajoutée notable en matière de lutte contre le CC, en raison notamment, de la non implication suffisante des principales parties prenantes au niveau territorial, notamment les collectivités territoriales et les établissements et les entreprises publics dans leur élaboration et leur suivi, de leur faible alignement avec les documents stratégiques régionaux et du caractère générique des actions proposées. Dans ce sens, bien que les caractéristiques climatiques des régions présentent des différences, certains PCT ont proposé quasiment les mêmes plans d'adaptation prioritaires ».

Pour ce qui est du financement des actions climatiques, « le Maroc ne dispose pas d'une classification permettant d'identifier les investissements et les activités économiques qui respectent l'environnement, ce qui engendre des difficultés dans la mise en œuvre d'actions climatiques efficaces, et ne favorise pas la canalisation des capitaux vers les investissements écoresponsables.

De plus, notre pays ne dispose pas d'un budget sensible au climat en bonne et due forme. En outre, l'estimation des besoins de financement n'est pas accompagnée de calendrier de mobilisation des financements prévus. Par ailleurs, l'information relative aux dépenses climatiques au niveau national demeure limitée, non actualisée, et non exhaustive. En outre, la contribution du secteur privé au financement climatique reste modeste. En effet, selon le panorama des financements climatiques au Maroc, seuls 23% du total des financements climatiques ont été mobilisés par le secteur privé sur la période 2011-2018 ».

Pour sa part, « le financement interna-

tional demeure généralement faible, notamment en ce qui concerne les mesures d'adaptation. De même, il est caractérisé par l'absence d'un système centralisé de collecte des données. En effet, selon «Adaptation Gap Report» publié par le Programme des Nations unies pour l'environnement en 2023, le financement de l'adaptation mobilisé par le Maroc entre 2017 et 2021 n'a pas dépassé 2,1 milliards USD, ce qui reste limité par rapport aux besoins déclarés d'environ 35 milliards USD selon la CDN de 2016 ».

Contradictoire

Pour le chercheur Hassan Bentalab, titulaire d'un doctorat en diplomatie climatique marocaine, le Maroc a certes renforcé son engagement contre le changement climatique par le biais de réformes institutionnelles majeures et de politiques climatiques ambitieuses, notamment dans les énergies renouvelables. « Cependant, nuance-t-il, malgré ses engagements nationaux et internationaux, la politique climatique marocaine reste caractérisée par des contradictions internes et une efficacité limitée ».



La dépendance continue du Maroc des énergies fossiles, en particulier le charbon, représente un défi majeur malgré ses efforts dans les énergies renouvelables

D'après lui, « les institutions autant que les acteurs se cherchent encore et tentent de trouver leur voie. La multiplicité des acteurs et le chevauchement des responsabilités en matière de conception et d'élaboration de la politique nationale climatique, attestent de cet état de fait ». « L'évolution dans le temps de l'administration environnementale fait ressortir une autorité fragile, instable, en permanence en déficit de moyens et de ressources humaines et balancée historiquement entre plusieurs départements. Une administration dont les attributions sont fortement réajustées et souvent concurrencées par d'autres départements ministériels ou secteurs », a-t-il observé. Et de poursuivre : « Cette fragilité du cadre institutionnel a impacté, en conséquence, la conception et la mise en place de mesures, plans d'action et programmes en matière d'environnement, y compris du changement climatique, qui n'ont pas été appliqués. Certains ont été reconduits sous d'autres appellations ou formes ou ont été, tout simplement, abandonnés. Même ceux qui ont été opérationnalisés, leurs résultats laissent à désirer ».

Déficitaire

En outre, il estime que « le constat des paradoxes entre les ambitions affichées en matière de lutte contre le réchauffement climatique et les politiques publiques nationales révèle des défis à plusieurs niveaux ». « Au niveau national, l'appropriation du récit climatique marocain se heurte à des difficultés d'intégration des normes et des croyances dans les pratiques institutionnelles et sociales. Malgré les efforts de sensibilisation, le changement climatique reste marginalisé dans les préoccupations nationales. A l'échelle locale, des initiatives telles que le Plan territorial de lutte contre le réchauffement climatique Souss-Massa ont renforcé des actions existantes plutôt que

d'en introduire de nouvelles, soulignant un manque d'impulsion pour des mesures innovantes. Lesdites contradictions se manifestent également dans l'absence de changements significatifs dans les modes de production et de consommation, malgré les engagements climatiques du pays. Ces tensions se reflètent également dans les difficultés à concrétiser les engagements en matière de production d'énergies renouvelables, où les progrès sont insuffisants par rapport aux objectifs fixés », explique-t-il.

A ce propos, notre interlocuteur nous a indiqué que « la dépendance continue du Maroc aux énergies fossiles, en particulier au charbon, représente un défi majeur malgré ses efforts dans les énergies renouvelables. Le Plan Maroc Vert (PMV), axé sur le développement durable de l'agriculture, a été critiqué pour son approche techniciste et productiviste, ignorant souvent les conséquences écologiques de ses pratiques intensives. La gestion de l'eau reste un défi crucial, avec un déficit croissant entre l'offre et la demande accentué par le développement économique et la croissance démographique ».

S'agissant de la question des financements climatiques, Hassan Bentalab estime que « les difficultés de la politique climatique marocaine à se diffuser et à être appropriée par les institutions et acteurs s'accroissent davantage avec la faiblesse des ressources financières, et ce malgré l'augmentation des montants des fonds et aides alloués au Maroc et la multiplication des bailleurs des fonds. D'autant plus qu'une partie de ces fonds est accordée à hauteur de 94% sous forme de rééchelonnement de dettes et à hauteur de 6% seulement sous forme de dons destinés à acquérir des technologies étrangères (transport, gestion des déchets, infrastructures, énergie, etc.) ».

Driss Sarhan



Suresh Kumar : *Le plan d'autonomie, une solution réaliste face à l'instabilité régionale*



Le plan d'autonomie proposé par le Royaume pour le Sahara marocain s'impose comme une solution crédible et réaliste à même d'instaurer la paix, de favoriser le développement et de contrer les mouvements séparatistes et terroristes déstabilisateurs dans la région du Sahel, a affirmé l'universitaire indien et expert des questions africaines, Suresh Kumar.

Dans un article publié dans le dernier numéro de l'"Indian Journal of African Studies" de l'Université de Delhi, M. Kumar passe au peigne fin les défis complexes auxquels la région du Sahel est confrontée, mettant en avant le rôle clé de l'Initiative marocaine d'autonomie au Sahara face à ces enjeux.

Intitulé: "Le Maroc, porte d'entrée vers l'Afrique sahélienne reliant le monde", l'article soutient que les liens avérés entre les séparatistes du "polisario" et des groupes terroristes tels qu'Al-

Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et Daech représentent une grave menace pour la sécurité régionale.

"Ces organisations exploitent les conflits et les vulnérabilités socio-économiques pour s'enraciner dans la région, menaçant ainsi l'ensemble des pays voisins", écrit M. Kumar.

L'universitaire s'intéresse, dans ce contexte, au plan d'autonomie marocain, qui s'inscrit dans une stratégie multidimensionnelle ayant permis au Royaume de s'imposer comme "un acteur clé dans la lutte contre le terrorisme international".

Il relève que le Maroc a investi massivement dans ses provinces du sud en développant des infrastructures clés, comme le port de Dakhla Atlantique, des autoroutes modernes et des projets agricoles ambitieux.

Ces investissements, poursuit-il, s'accompagnent d'initiatives dans le domaine

des énergies renouvelables qui reflètent l'engagement du Maroc envers un modèle de développement durable.

Ces efforts visent à faire du Sahara marocain "une passerelle stratégique entre l'Afrique sahélienne, l'Europe et le reste du monde", tout en facilitant les échanges commerciaux et économiques, souligne l'expert.

Il met également l'accent sur les initiatives sociales mises en place au Sahara marocain, notamment la promotion de la culture hassanie et le développement de programmes éducatifs et sanitaires.

Et d'estimer que ces mesures visent à consolider l'identité locale dans un cadre démocratique et participatif, tout en renforçant l'inclusion sociale et économique des populations des provinces du sud du Royaume.

L'académicien affirme que le plan d'autonomie marocain bénéficie d'un soutien international croissant en tant

que solution sérieuse et crédible en vue d'un règlement définitif du différend artificiel autour du Sahara marocain.

Il évoque, dans ce sens, le soutien apporté à l'initiative marocaine par des nations influentes comme les États-Unis, l'Espagne et l'Allemagne, ainsi que l'ouverture d'une trentaine de consulats à Laâyoune et Dakhla.

Ce soutien international isole davantage les revendications séparatistes, souvent associées à des activités criminelles et terroristes, et renforce la position du Maroc en tant que pilier de stabilité régionale, fait valoir le chercheur.

Sur le plan sécuritaire, la stratégie multidimensionnelle du Maroc s'incarne dans la coopération étroite avec ses partenaires régionaux et internationaux, ainsi que dans la consolidation de ses capacités de renseignement et de surveillance via des institutions comme le Bureau central d'investigations judiciaires (BCIJ), qui joue un rôle crucial dans le démantèlement des cellules terroristes, indique M. Kumar.

Ces efforts s'inscrivent dans une vision panafricaine plus large, en cohérence avec les objectifs de l'Union africaine et de son Agenda 2063, soutient l'expert.

Il fait observer que des projets stratégiques en Afrique de l'Ouest, comme le gazoduc Nigeria-Maroc, illustrent la volonté du Royaume de connecter les économies africaines tout en favorisant leur intégration régionale.

L'"Indian Journal of African Studies" est une publication semestrielle officielle du Département d'études africaines de l'Université de Delhi.

Évaluée par les pairs, cette revue scientifique propose des analyses approfondies et critiques dans l'objectif d'améliorer la compréhension des problématiques et aspirations des peuples et pays africains.

Le Département d'études africaines de l'Université de Delhi a été créé en décembre 1954 sous le nom de l'École d'études africaines, à l'initiative personnelle du premier Premier ministre de l'Inde, Jawaharlal Nehru, et a été inauguré par celui-ci le 6 août 1955.

La Chambre des députés du Paraguay ratifie son soutien à la souveraineté du Maroc sur son Sahara

La Chambre des Députés du Paraguay a adopté une nouvelle résolution dans laquelle elle apporte son soutien à la souveraineté du Maroc sur ses Provinces du Sud.

Dans cette résolution, adoptée la semaine dernière, les députés paraguayens réaffirment leur soutien à l'Initiative marocaine d'autonomie comme base pour concrétiser une solution pacifique, juste et conforme à la légalité internationale.

La Chambre des Députés appelle, en outre, le Gouvernement paraguayen à adopter cette même position, à travers la publication de communiqués officiels, et l'exhorte à exprimer son appui explicite à l'Initiative marocaine au sein des espaces et fora internationaux auxquels il prend part.

Il convient de souligner que la Chambre des Députés du Paraguay avait adopté, depuis l'ouverture de l'Ambassade du

Maroc à Asunción en novembre 2016, sept résolutions, dont 5 expriment un soutien explicite à l'intégrité territoriale du Maroc et à sa souveraineté sur la Sahara.

La Chambre des Députés s'aligne ainsi sur la dynamique internationale impulsée par SM le Roi Mohammed VI quant au plan d'autonomie et à la souveraineté du Maroc sur son Sahara.

Cette résolution fait suite à

une autre adoptée le 13 novembre dernier par le Sénat paraguayen, en appui à « l'Initiative d'Autonomie présentée par le Maroc comme base pour parvenir à une solution pacifique, juste, durable et satisfaisante pour les parties, dans le cadre du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc ».

Ainsi, les deux Chambres du Congrès National paraguayen s'accordent, d'une part, à exprimer

un soutien sans équivoque à l'Initiative marocaine d'autonomie comme seule base pour toute solution à ce différend régional, dans le cadre de la souveraineté nationale du Maroc et de son intégrité territoriale, et d'autre part, appellent instamment leur gouvernement à adopter cette même position, à travers des communiqués officiels, et à y apporter un soutien explicite au sein des fora internationaux.

A l'ONU, un soutien multiforme et constant au plan d'autonomie et à la souveraineté intangible du Maroc sur son Sahara



Quelque 110 Etats membres des Nations unies, dont deux membres permanents du Conseil de sécurité (Etats-Unis et France), 19 membres de l'Union européenne et de nombreux pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du monde arabe, ainsi que des organisations régionales et sous-régionales, ont exprimé leur soutien clair et sans équivoque au plan d'autonomie

Au sein de l'organisation des Nations unies, le soutien international grandissant et multiforme à l'initiative marocaine d'autonomie au Sahara et à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale du Maroc est une réalité irréfutable.

Impulsée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et portée par une diplomatie agissante et proactive, cette dynamique innovante et constante vient conforter les droits légitimes du Maroc et la souveraineté intangible du Royaume sur l'ensemble de son territoire, y compris le Sahara.

Elle confirme également l'irréversibilité d'une solution politique à ce différend régional basée exclusivement sur le plan d'autonomie, dans le cadre de la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale du Royaume.

Quelque 110 Etats membres des Nations unies, dont deux membres permanents du Conseil de sécurité (Etats-Unis et France), 19 membres de l'Union européenne et de nombreux pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du monde arabe, ainsi que des organisations régionales et sous-régionales, ont exprimé leur soutien clair et sans équivoque au plan d'autonomie.

A la faveur de la vision perspicace et avant-gardiste de Sa Majesté le Roi, le Maroc a ainsi vu ses acquis renforcés en cette année 2024 au sein de l'organisation des Nations unies.

Dans sa résolution 2756 sur la question du Sahara, le Conseil de sécurité a positionné l'initiative marocaine d'autonomie en tant que seule et unique base

pour la négociation d'une solution politique à ce différend régional dans le cadre de la souveraineté et l'intégrité territoriale du Royaume.

Cette nouvelle résolution a également consacré, pour la 17ème année consécutive, la prééminence de l'initiative d'autonomie, en la qualifiant d'effort sérieux et crédible, tout en demandant à l'instance exécutive de l'ONU de prendre en considération la dynamique internationale et le momentum au profit de l'initiative marocaine d'autonomie qui jouit du soutien international sans cesse grandissant à travers le monde.

Cette consécration sans ambages a été réaffirmée aussi par de nombreux pays, groupements régionaux et pétitionnaires qui se sont succédé au podium de la 4ème Commission de l'Assemblée générale des Nations unies pour apporter leur soutien au processus politique et saluer les efforts sincères et sérieux du Maroc, incarnés par le plan d'autonomie.

Tout au long du mois d'octobre, les ambassadeurs et représentants de délégations et de groupements régionaux ont pris la parole pour aussi exprimer leur conviction de la souveraineté du Maroc sur ses provinces du Sud et mettre en avant la prééminence du plan d'autonomie comme seule et unique solution au conflit régional sur le Sahara, ainsi que la dynamique de développement tous azimuts que connaît cette partie chère du Royaume.

Dans la même veine, l'Assemblée générale de l'ONU a réitéré, dans une résolution adoptée début décembre, son

soutien au processus politique mené sous l'égide exclusive des Nations unies pour le règlement du différend régional autour du Sahara marocain, dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007.

Cette résolution, à l'instar de ses précédentes et de celles adoptées par le Conseil de sécurité depuis plus de deux décennies, ne cite à aucun moment le référendum, mort et enterré aussi bien par le Secrétaire général de l'ONU que par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations unies.

Plus encore, cette résolution bat en brèche les mensonges et les fabrications de l'Algérie et de son pantin le "polisario" au sujet de la situation au Sahara marocain, caractérisée par la quiétude, la stabilité et le développement tous azimuts.

Ces positions en soutien à la souveraineté irréfutable du Maroc sur son Sahara ont été également clairement exprimées lors de plusieurs des entretiens que le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourrita, a eus avec ses homologues et hauts responsables d'Etats membres, en marge de sa participation à la 79ème session de l'Assemblée générale de l'ONU qui s'est tenue en septembre dernier à New York.

Ces percées diplomatiques du Maroc dans le dossier du Sahara renseignent à juste titre sur une approche novatrice, portée par un engagement sans faille de Sa Majesté le Roi aux principes sacrosaints de la souveraineté et de la justice.

Par Karim Auiffia (MAP)

Rencontre de communication pour la présentation des principaux contenus des propositions de révision du Code de la famille



Conformément aux Hautes Instructions Royales lors de la séance de travail que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidée, lundi au Palais Royal à Casablanca, et consacrée à la question de la révision du Code de la famille, une rencontre de communication s'est tenue, mardi à Rabat, pour la présentation des principaux contenus des propositions relatives à la révision du Code de la famille.

A cette occasion, le chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, a souligné que cette rencontre de communication avec les représentants des médias nationaux et internationaux intervient en application des Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, contenues dans le communiqué du Cabinet Royal publié lundi, en vue de les informer et de tenir informée, à travers eux, l'opinion publique de la teneur des principaux amendements proposés pour une révision substantielle du Code de la famille.

M. Akhannouch a ajouté que Sa Majesté le Roi a donné Ses Hautes Instructions et Ses orientations clairvoyantes au sujet des principes et finalités devant encadrer la révision du Code de la famille, assurant que les attentes du Souverain en la matière seront concrétisées, dans les meilleurs délais, dans le cadre du projet de cette révision, afin de le soumettre au Parle-

ment pour adoption.

Cette rencontre a été marquée par une intervention du ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, qui a présenté les grandes lignes de ce qui a été réalisé en matière de révision du Code de la famille.

De son côté, le ministre des Habous et des Affaires islamiques, Ahmed Toufiq, a présenté les données relatives à l'avis légal soumis par le Conseil supérieur des oulémas à la Haute appréciation de SM le Roi, Amir Al Mouminine, à ce sujet.

Il a expliqué que la Commission chargée de la Fatwa a répondu favorablement à dix des questions légales liées au Code de la famille, à savoir l'âge de mariage, la présence de deux témoins musulmans, la représentation légale commune, la considération du travail au foyer comme une contribution au patrimoine de l'époux, l'obligation, par acte, de la Nafaqa au profit de l'épouse, le droit viager au logement pour l'époux encore vivant, l'état des dettes des deux époux en relation avec les biens acquis, le maintien de la garde en cas de remariage de l'épouse, la Mout' pour la femme qui demande le divorce, et l'égalité en matière de droit au testament entre les descendants petits-fils et petites-filles à l'infini.

Le ministre a, en outre, évoqué trois questions auxquelles la Commission a apporté des solu-

tions alternatives, en conformité avec la Charia, répondant à l'objectif escompté et qu'il convient de retenir, à savoir la filiation de l'enfant fruit d'adultère, le testament pour un héritier s'il n'est pas accepté par les autres héritiers, l'abrogation du Taásib au cas où seules des filles héritent sans fils.

Il a également cité deux questions à propos desquelles la Commission a présenté deux solutions alternatives conformes à la Charia et servant l'objectif souhaité, au sujet desquelles le Souverain décidera en vue de garantir la Maslaha (Intérêt), à savoir la successibilité entre époux de religion différente et la successibilité entre la personne assurant la Kafala et celle soumise à la kafala, en plus d'une question dont l'avis de la Commission ne peut être dépassé que par une décision du Souverain compte tenu de la Maslaha, en l'occurrence l'inclusion de la condition d'acceptation par la première épouse de la polygamie, ainsi que l'article 400 stipulant le recours au rite malékite comme référence.

Il a souligné que le champ de l'Ijtihad est limité aux sujets pour lesquels il n'existe pas de texte coranique et de la Souanna et qui ne font pas l'objet de consensus, ajoutant que l'Ijtihad pour les Oulémas du Royaume a pour fondements la prise en considération de la "Maslaha absolue" et le respect en premier

lieu du rite malékite.

La ministre de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, Naima Ben Yahia, a pour sa part affirmé qu'une révision profonde et substantielle du Code de la famille, conformément aux Hautes Directives Royales, est à même de donner un nouvel élan à la protection juridique de la femme, de garantir la stabilité de la famille et des intérêts supérieurs des enfants, de consacrer la place du Royaume parmi les pays dotés d'une expérience volontariste en matière de promotion du principe de l'égalité inscrite dans la Constitution, dans la perspective de la parité, et ce en harmonie avec "notre référentiel national et religieux qui représente notre spécificité et notre singularité".

La famille a fait l'objet d'une attention particulière dans les politiques publiques visant à jeter les bases d'un Etat social moderne, à travers la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'octroi de l'aide sociale aux personnes les plus vulnérables et la réalisation de l'égalité entre les deux sexes, a-t-elle souligné.

La ministre a également relevé que la famille est l'espace idéal pour la promotion des droits de toutes les catégories et le renforcement de la protection des droits des femmes, par le biais de la lutte contre la violence conjugale et toutes les formes de discrimination à leur

égard, la garantie de l'accès des femmes aux droits politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux, ainsi que la consolidation des droits des enfants, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Elle a aussi mis l'accent sur la nécessité d'avoir à l'esprit les mutations qu'a connues la famille marocaine, notamment la prédominance de la famille nucléaire, à un moment où les familles prises en charge par des hommes ont cédé la place aux ménages dont la subsistance est assurée par des femmes.

La situation des enfants, a-t-elle fait observer, demeure préoccupante compte tenu des conséquences du divorce sur eux, de la violence exercée à leur encontre et du nombre croissant d'enfants abandonnés, en dépit des efforts déployés dans ce sens dans le cadre des politiques publiques y afférentes et des différents mécanismes dédiés à la protection de l'enfance, ainsi que des initiatives relatives à la généralisation et à la promotion de la scolarisation.

Cette rencontre s'est déroulée en présence du président de la Chambre des représentants, Rachid Talbi Alami, du président de la Chambre des conseillers, Mohamed Ould Errachid, du président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Mohamed Abdennabaoui, et du Procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du ministère public, El Hassan Daki.

Elle a été aussi marquée par la présence du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et du Secrétaire général du gouvernement, Mohamed Hajoui.

Ont pris part également à cette rencontre de communication, la présidente du Conseil national des droits de l'Homme, Amina Bouayach, le Secrétaire général du Conseil supérieur des oulémas, Saïd Chabar, plusieurs membres de l'Instance chargée de la révision du Code de la famille, des présidents d'institutions constitutionnelles et d'autres personnalités.

Lors de la séance de travail présidée lundi au Palais Royal à Casablanca par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Souverain a chargé le chef du gouvernement et les ministres de communiquer avec l'opinion publique et de la tenir informée des nouveautés de cette révision.

Peine de mort

Les défenseurs des droits de l'Homme au Maroc appellent le gouvernement à accélérer l'abolition de cette sentence inhumaine



Le 17 décembre 2024, le Maroc a marqué un tournant historique en votant en faveur d'une résolution des Nations unies appelant à un moratoire sur la peine de mort. Ce vote du Royaume représente un moment charnière dans son engagement envers les droits humains. Bien qu'il reste encore un chemin à parcourir pour abolir complètement cette pratique, cette décision est perçue comme un signal fort de modernisation et d'humanisation du système judiciaire marocain.

Elle a suscité des réactions enthousiastes parmi les défenseurs des droits de l'Homme et les acteurs politiques, qui y voient une avancée significative vers la suppression définitive de cette peine.

En effet, après ce pas positif, des défenseurs des droits de l'Homme ont appelé le gouvernement à accélérer l'abolition de cette peine inhumaine de la législation nationale et à ratifier le deuxième protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 15 décembre 1989 et qui constitue un instrument juridique international visant à abroger définitivement la peine de mort.

Lors d'une conférence de presse organisée par les Réseaux plaidant pour l'abolition de la peine de mort, mardi dernier, ces défenseurs des droits de l'Homme ont souligné que le vote du Maroc « s'inscrit dans un contexte mondial d'évolution ra-

pide vers l'abrogation de la peine de mort, sachant que le nombre de pays l'ayant abolie a atteint 116 ».

A cet égard, le bâtonnier Abderrahim El Jamaï, coordinateur de la Coalition marocaine contre la peine de mort, souhaite l'adoption d'un nouveau Code pénal en 2025 exempt de la peine capitale, indiquant que c'est « le défi que les défenseurs des droits de l'Homme tentent de relever, tout en poursuivant le plaidoyer auprès des responsables gouvernementaux, des partis politiques et des organisations concernées » pour l'abolition de cette peine.

Il a précisé que le vote positif du Maroc à l'ONU ne signifie pas que la peine de mort a été abolie, affirmant que cela nécessite une abrogation légale et institutionnelle de cette peine via l'adoption d'une loi votée par le Parlement.

Le bâtonnier considère qu'adopter un nouveau Code pénal tout en maintenant cette sanction serait « un nouveau revers pour nous et ne serait pas acceptable au niveau international », mettant l'accent sur le fait qu'un changement dans la position officielle au niveau international pourrait « pousser l'opinion publique à reconsidérer la question de la peine de mort et à faire taire les discours populistes appelant à son application ». Et d'ajouter qu'il n'est pas logique de voter « un moratoire sur l'exécution de cette peine tout en continuant à prononcer des condamnations à mort ».

Pour sa part, Mustapha Iraqi, coordinateur du Réseau des journalistes contre la peine de mort, a précisé que « le vote positif du Maroc renforce la position du mouvement des droits de l'Homme » qui

« œuvre inlassablement depuis des années à l'abolition de cette peine ».

Il a fait savoir que « la décision du Maroc constitue un acquis s'ajoutant à deux faits principaux : premièrement, le Maroc n'a pas exécuté une seule condamnation depuis 1993 ; deuxièmement, au cours des 25 dernières années, S.M le Roi a gracié plus de 1200 condamnés à mort », rappelant que la moitié « de ce nombre a bénéficié d'une grâce depuis l'organisation du Forum mondial des droits de l'Homme à Marrakech (en 2014) jusqu'à aujourd'hui ».

Mustapha Iraqi a également mis l'accent sur le fait que « le vote positif du Maroc à l'ONU est considéré comme un acquis en vue de bannir la peine capitale de la législation marocaine ».

De son côté, Abdallah Mesdad, secrétaire général de l'Observatoire marocain des prisons (OMP), estime que la décision du Maroc est « un acquis humanitaire dans le cadre d'un combat continu depuis des décennies pour abolir la peine capitale », qualifiant cette sanction de « cruelle » et d'« atteinte à la dignité humaine ».

Ali Ammar, coordinateur du Réseau des avocats contre la peine de mort, affirme, quant à lui, que la peine de mort « n'est pas humaine ni conforme aux évolutions en matière de droits de l'Homme ».

Et d'ajouter que le Réseau des avocats contre la peine de mort « continue à travailler aux côtés de toutes les forces défendant les droits et libertés au Maroc pour parvenir à l'abolition une fois pour toutes de cette peine ».

Mourad Tabet

Nabil Adghoghi : Le Maroc et le Brésil se positionnent à l'avant-garde d'une nouvelle articulation géopolitique de l'Atlantique

Le Maroc et le Brésil, qui ont réussi à construire une relation solide frappée du double sceau de la confiance et de l'ambition, se positionnent à l'avant-garde d'une « nouvelle articulation géopolitique de l'Atlantique », estime l'ambassadeur du Maroc au Brésil, Nabil Adghoghi.

Dans une tribune parue lundi dans le magazine brésilien « Diplomatie Business », qui se définit comme un « portail d'actualités internationales centré sur la diplomatie et les affaires », le diplomate marocain écrit que le Maroc et le Brésil, qui nourrissent « une ambition commune pour l'Atlantique », ont « réussi à construire, sous le double sceau de la confiance et de l'ambition, une relation solide et robuste, une relation multi-acteurs et multi-sectorielle et une relation qui a investi, avec grand succès, dans les niches de sécurité alimentaire et logistique aérienne et maritime ».

L'argumentaire de l'ambassadeur du Royaume commence par un postulat : le Maroc « fait partie du cercle très restreint des pays qui disposent d'un double accès maritime : l'Atlantique et la Méditerranée », ajoutant que le Royaume « s'est pleinement engagé dans l'opti-

misation stratégique de ce précieux atout géographique, dont les contours ont été dessinés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI ».

Rappelant le passage du discours Royal de novembre 2023 dans lequel le Souverain exprime le souhait de faire de la façade atlantique « un haut lieu de communion humaine, un pôle d'intégration économique et un centre de rayonnement continental et international », l'ambassadeur souligne que les deux pays (Maroc et Brésil) partagent « le même avantage géographique qu'ils s'emploient à mettre en valeur pour le bénéfice de leurs populations ».

« De manière tout aussi convergente, le Maroc et le Brésil ont promu, quasi simultanément en 2020, dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, leurs droits souverains respectifs sur leur mer territoriale, leur zone économique exclusive et leur plateau continental », poursuit la chronique.

C'est à la lumière de cette vocation maritime commune que l'on peut comprendre la projection atlantique de chacun des deux pays. Du côté brésilien, il s'agit principalement de la ZOPACAS (Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud), que le pays a lancée en 1986

et qui regroupe 24 pays des deux côtés de l'Atlantique.

Pour le Maroc, les trois projets les plus emblématiques dans ce contexte sont le port de Dakhla-Atlantique et le corridor logistique bénéficiant aux quatre pays africains du Sahel (Mali, Niger, Burkina Faso, Tchad) et le gazoduc Nigeria-Maroc, qui vise à relier les installations énergétiques de 14 pays africains riverains de l'Atlantique.

Le troisième projet emblématique est le Processus des États africains atlantiques (PEAA) que le Maroc a lancé en 2020 et qui vise à stimuler l'intégration régionale de 23 pays de la façade atlantique de l'Afrique, à travers trois « piliers » : 1) sécurité, 2) économie bleue, connectivité maritime et énergie, et 3) développement durable ».

Et Nabil Adghoghi d'expliquer que « toutes ces initiatives convergent et visent à générer des synergies dans la mesure où elles ambitionnent de faire de l'Atlantique Sud un espace politiquement sûr, économiquement intégré et durable ».

Cette « vocation maritime » du Maroc et du Brésil, a-t-il suggéré, est appelée à capitaliser sur

le cadre juridique bilatéral existant, notamment les accords et conventions relatifs à la défense, à la sécurité, à la non-double imposition et à la coopération douanière.

Après avoir constaté que le Maroc et le Brésil « convergent pleinement sur le fait que, pour mieux appréhender les nouveaux concepts de nearshoring, d'économie bleue et de souveraineté maritime désormais incontournables en géoéconomie, la dimension maritime est, plus que jamais, un élément essentiel de la stratégie de développement économique du Maroc ».

Nabil Adghoghi se réjouit aussi de constater que le statut d'« acteur global » auquel les deux pays « aspirent légitimement » a pour postulat de base la complémentarité de leur principal atout : la sécurité alimentaire (engrais pour le Maroc et productivité agricole élevée pour le Brésil).

Pour lui, cette ambition capte également, et avec le même intérêt, l'imbrication compétitive entre terre et mer, avec des corridors multiformes interconnectés pour le Brésil et des plateformes de traitement logistique aux standards internationaux pour le Maroc (Tanger-Med et Dakhla-Atlantique).

Economie

CCSRS : Le secteur bancaire demeure résilient

Le Comité de coordination et de surveillance des risques systémiques (CCSRS), réuni mardi au siège de Bank Al-Maghrib (BAM) à Rabat, a relevé que le secteur bancaire continue de faire preuve de résilience.

"L'exercice de macro-stress test de solvabilité continue de montrer la résilience du secteur bancaire face aux scénarii de chocs simulant une forte détérioration des conditions économiques, le ratio de liquidité à court terme demeurant supérieur au minimum réglementaire", indique-t-on dans un communiqué sur cette 20ème réunion du CCSRS.

D'après la même source, le résultat net agrégé de ce secteur a enregistré, sur base sociale, une augmentation de 17,3% au premier semestre 2024.

Cette performance, soutenue par une amélioration des activités de marché et d'intermédiation, a renforcé la solidité des banques dont les ratios d'adéquation des fonds propres ont atteint, à fin juin dernier, 16% pour celui de solvabilité et 13,3% pour les fonds propres de catégorie 1, sur base individuelle, des niveaux bien au-dessus des minima réglementaires de 12% et 9% respectivement.

Sur base consolidée, ces ratios se sont établis à 13,8% et 11,9% respectivement, rapporte la MAP.

S'agissant des infrastructures des marchés financiers, les résultats du suivi et des évaluations effectuées confirment de nouveau leur forte résilience aussi bien sur le plan financier que sur le plan opérationnel et laissent conclure qu'elles présentent toujours un niveau de risque faible pour la stabilité financière.

Lors de cette réunion, le CCSRS, après avoir dressé le bilan de la feuille de route de stabilité financière couvrant la période 2022-2024, a analysé la cartographie des risques systémiques, passé en revue les résultats des travaux de son sous-comité mensuel et examiné plus globalement la situation du système financier et les tendances macroéconomiques observées et attendues.

Le Comité a également fait le point sur la mise en œuvre des actions visant à renforcer la conformité et l'efficacité du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Tout en saluant les progrès accomplis depuis la sortie du Maroc de la liste grise du GAFI, le CCSRS a rappelé la nécessité de poursuivre les efforts en perspective du troisième cycle des évaluations mutuelles du GAFIMOAN devant être entamé en 2026.

2024, une année charnière pour la sphère financière au Maroc



L'année 2024 marque un tournant stratégique pour le secteur financier marocain, porté par des initiatives majeures visant à renforcer la résilience économique, moderniser les infrastructures financières et aligner la finance nationale sur les exigences du développement durable.

Parmi ces initiatives figurent le lancement du marché à terme ainsi que l'adoption d'une Stratégie de développement de la finance climat à l'horizon 2030, illustrant ainsi la volonté du Maroc de consolider la résilience et la compétitivité de son écosystème financier.

Ces transformations incarnent une stratégie claire visant à positionner le Royaume comme un hub financier régional, aligné sur les normes internationales et les impératifs de durabilité.

Marché à terme : une avancée majeure pour la modernisation financière

L'année 2024 a connu une avancée déterminante pour le marché des capitaux marocain : le lancement du marché à terme, inauguré à Casablanca en novembre.

Ce nouvel outil permet aux entreprises, aux banques et aux investisseurs institutionnels de mieux gérer leurs risques financiers tout en améliorant la liquidité et l'attractivité des marchés nationaux. Il

s'accompagne de la mise en place d'une Chambre de compensation (CCP), renforçant ainsi la sécurité et la transparence des transactions.

Cette réforme s'inscrit dans une stratégie globale visant à moderniser les infrastructures financières du pays.

L'année a également été marquée par la signature de deux protocoles d'accord et d'une convention de partenariat pour la transformation de la société gestionnaire de la Bourse en holding.

Le 1er protocole s'inscrit dans la continuité des réformes entamées par le Maroc depuis plusieurs années, dans l'objectif de renforcer les acquis de la Bourse de Casablanca et lui permettre de se positionner en tant que bourse régionale forte, dotée d'une infrastructure de marché intégrée, et conforme aux meilleurs standards internationaux.

Le deuxième protocole d'accord vise à restructurer le capital social de la CCP, entre la Holding Bourse de Casablanca, détenant 51%, et les établissements de crédit, avec 49%.

Enfin, la convention de partenariat porte sur le développement du marché boursier. Son objectif est de mobiliser les différentes parties prenantes du marché boursier pour renforcer le rôle de la Holding Bourse de Casablanca en tant qu'acteur clé du financement de l'économie.

Finance verte : une priorité renforcée par une stratégie ambitieuse

Parallèlement aux évolutions du marché des capitaux, le Maroc a renforcé son engagement en faveur du développement durable en adoptant une nouvelle Stratégie de développement de la finance climat à l'horizon 2030.

S'appuyant sur un diagnostic approfondi des priorités nationales et des besoins de financement associés, cette initiative vise à accélérer la mobilisation des capitaux privés pour soutenir l'atteinte des objectifs nationaux en matière d'atténuation et d'adaptation climatiques, tout en renforçant la résilience du secteur financier face aux risques climatiques. Cette stratégie repose sur trois piliers d'intervention et neuf axes stratégiques, visant principalement à identifier les leviers permettant d'accélérer la mobilisation des financements privés pour le climat et à renforcer la gestion des risques climatiques au sein du secteur financier. L'année 2024 s'impose ainsi comme une étape charnière dans la transformation du système financier marocain. Les initiatives déployées illustrent non seulement la capacité du pays à relever les défis mondiaux, mais aussi sa volonté de bâtir un avenir financier en parfaite harmonie avec les standards internationaux et les impératifs environnementaux.

Port d'Essaouira : Hausse de 29% des débarquements de pêche à fin novembre

Les débarquements des produits de la pêche côtière et artisanale au niveau du port d'Essaouira ont enregistré une hausse de 29% à fin novembre dernier, pour s'établir à 22.091 tonnes (T), contre 17.122 T à la même période une année auparavant.

La valeur marchande de ces produits a également augmenté de 42% durant les onze premiers mois de 2024 par rapport à la même période de l'année précédente, pour se chiffrer à 265,112 millions de dirhams (MDH), précise l'Office national des pêches (ONP) dans son dernier rapport relatif aux statistiques sur la

pêche côtière et artisanale au Maroc.

Par groupe d'espèces, la même source fait état d'un rebond de 33% des débarquements des poissons pélagiques au port de la Cité des Alizés, pour se situer à 17.685 T, soit une valeur de l'ordre de 84,001 MDH (46%).

Toutefois, le rapport fait ressortir une baisse de 5% à 930 T (38,964 MDH/ 5%) des captures du poisson blanc à fin novembre dernier au niveau de l'infrastructure portuaire d'Essaouira.

S'agissant des céphalopodes, les débarquements

ont enregistré une hausse de 17%, soit 884 T (73,863 MDH/ 34%), tandis que ceux des crustacés ont augmenté de 101% pour s'établir à 1.365 T (64,887 MDH/ 95%).

Au niveau national, les produits commercialisés de la pêche côtière et artisanale ont enregistré, en valeur, une hausse de 6% à près de 10 milliards de dirhams au cours des onze premiers mois de 2024.

Le poids de ces produits s'est établi à 1.233.568 T, en baisse de 1% comparativement à fin novembre 2023, selon l'ONP.

Digital Now 2024

Une édition marquante pour un avenir numérique inclusif et transformateur au Maroc

Le Congrès international "Digital Now", qui s'est tenu du 17 au 19 décembre à Casablanca à l'initiative du Club des dirigeants (CDD), a signé une édition 2024 marquante pour un avenir numérique inclusif et transformateur au Maroc.

Cet événement, placé sous l'égide du ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, et du ministère l'Industrie et du Commerce, a réuni plus de 5.000 participants, consolidant sa place comme le rendez-vous incontournable de la transformation digitale au Maroc, indique un communiqué du CDD.

Cité dans le communiqué, le président du CDD, Driss Drif, a déclaré : "Digital Now 2024 a mis en lumière le rôle central du numérique comme moteur de transformation économique et sociale pour le Maroc. Cette 4ème édition incarne notre ambition de

positionner le Royaume comme un acteur clé de l'écosystème numérique mondial, en plaçant l'innovation, l'inclusion et le soutien aux jeunes talents au cœur de nos priorités".

Avec pour thème central "Le digital pour tous - Un digital inclusif et transformateur", cette édition a mis en avant les enjeux et les défis d'un digital comme moteur de croissance, tout en insistant sur son rôle dans l'inclusion sociale, l'éducation, la santé et la finance, rapporte la MAP.

Plus de 30 exposants, issus d'entreprises locales et internationales, ont présenté des solutions technologiques innovantes, renforçant ainsi l'attractivité de l'événement pour les dirigeants et décideurs.

Le congrès a également accueilli 30 intervenants de renom, parmi lesquels des leaders d'opinion et des experts des technologies émergentes, qui ont partagé

leur vision et leurs expériences à travers des discussions stratégiques et des panels dynamiques.

Un programme riche et diversifié

Pendant trois jours, les participants ont pu assister à 8 panels, 4 keynotes et une master class, abordant des thématiques cruciales comme l'intelligence artificielle, le marketing et la relation client à l'ère du digital, le leadership et la formation des talents, la refonte des business models, la digitalisation ou encore le financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME).

Ces sessions ont offert une analyse approfondie des enjeux stratégiques pour l'avenir numérique du Maroc. L'inclusion digitale, reconnue comme une priorité majeure, a fait l'objet de discussions sur les moyens de réduire les inégalités d'accès au nu-

mérique, notamment dans les zones rurales et pour les personnes à besoins spéciaux.

Par ailleurs, les innovations telles que l'intelligence artificielle et le Cloud ont été mises en avant pour leur potentiel à transformer l'économie. La digitalisation des TPME a également occupé une place centrale, avec des solutions concrètes et des cas d'usage destinés à faciliter leur intégration dans l'écosystème numérique.

Ces thématiques variées ont permis de dresser un panorama complet des opportunités et des enjeux liés à la transformation digitale, confirmant Digital Now comme un espace d'échange incontournable pour les acteurs du numérique et de l'innovation.

Tech Talents pour récompenser les projets innovants

Le point d'orgue de l'événement a été la compétition TechTa-

lents, tenue en amont des conférences. Cette initiative a valorisé de jeunes talents marocains porteurs de projets innovants, récompensés lors d'une soirée de gala.

Les projets finalistes ont été évalués par un jury d'experts en innovation et en transformation digitale. Au total, 4 prix ont été décernés, dont un prix Coup de cœur, soulignant l'importance de soutenir la nouvelle génération d'entrepreneurs numériques.

Vers une ambition renouvelée pour 2025

La 4ème édition de Digital Now a marqué un tournant dans la promotion d'un numérique inclusif et transformateur au Maroc. Forte de ce succès, l'équipe organisatrice donne déjà rendez-vous en décembre 2025 pour une 5ème édition encore plus ambitieuse, avec de nouveaux défis et une portée élargie.

Rencontre à Oujda sur l'agroforesterie et les perspectives de son développement dans l'Oriental

Le Centre régional de la recherche agronomique (CRRRA) d'Oujda a abrité, mardi, un atelier de mise en œuvre d'un projet de feuille de route sur l'agroforesterie dans la région de l'Oriental.

Cette rencontre qui a réuni des chercheurs, des experts, des conseillers agricoles et des professionnels, a constitué un espace de débat et d'échange autour de l'agroforesterie en tant qu'alternative prometteuse d'atténuation, d'adaptation et de résilience au changement climatique.

Les interventions faites à cette occasion ont mis l'accent notamment sur les enjeux de l'agroforesterie associés à la gestion des ressources naturelles et à l'atténuation du réchauffement climatique, d'une part, et les acquis des recherches en termes de gestion des systèmes de cultures intercalaires et des systèmes agroforestiers intégrant l'élevage, d'autre part.

L'atelier a été marqué par une série d'exposés axés sur le projet «Systèmes agroforestiers innovants», «L'agroforesterie dans la région de l'Oriental : acquis de recherches et perspectives», «L'agroforesterie dans la région de Fès-Meknès: acquis de recherches et perspectives» et «L'agriculture de conservation basée sur les cultures intercalaires, le boisement et le semis direct».

Dans une déclaration à la MAP, Rachid Razzouk, chercheur au Centre régional de la recherche agronomique (CRRRA) de Meknès, a expliqué que cet atelier de travail offre l'occasion aux participants d'examiner et de débattre d'un projet consacré à l'agroforesterie, précisant que ce projet qui est une initiative de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) sera mené en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et des acteurs du secteur privé.

Ledit projet a été conçu pour faire face au

défi croissant du changement climatique en développant et en améliorant le système d'agroforesterie pratiqué par les agriculteurs, afin de le rendre plus moderne et de l'intégrer dans le cadre d'un programme national, à l'instar d'autres programmes du ministère de l'Agriculture.

Ces programmes incluent plusieurs projets concernant la plantation du caroubier, de l'amandier, du cactus et autres, a-t-il rappelé, précisant que l'objectif de l'atelier d'Oujda, le cinquième du genre au niveau national, est d'enrichir un projet de feuille de route visant le développement de l'agroforesterie dans le cadre d'un programme national.

Ce programme consiste à introduire ou intensifier des pratiques agroforestières dans des régions particulièrement vulnérables au stress climatique et hydrique, introduire l'agroforesterie dans des systèmes de grandes cultures, et développer l'agro-sylvo-

pastoralisme dans des régions propices, comme l'Oriental, la zone des Rehamna ou encore l'Anti-Atlas.

Il s'agit aussi d'intégrer l'agroforesterie et l'élevage (arbustes fourragers) et réhabiliter les parcours existants, en plus d'intensifier de manière considérable les systèmes agroforestiers existants.

Sur le plan qualitatif, les objectifs sont l'amélioration de la productivité et de la rentabilité des systèmes de production et des conditions socio-économiques des petits producteurs, en sus de l'amélioration de la durabilité et de la résilience au changement climatique, grâce à la conservation des ressources (sol, eau et biodiversité).

Sur le plan quantitatif, ledit projet ou programme vise l'atteinte d'ici 2030 de 500.000 hectares en système agroforestier, 50 millions d'arbres plantés et 100.000 agriculteurs enrôlés.

Anciens "parias", les paparazzis devenus essentiels pour Bollywood

Des rondes à bord de motos vrombissantes à la surveillance d'un aéroport, les paparazzis indiens sont passés d'indésirables à maillon essentiel de la vaste machine qu'est l'industrie du film de Bollywood, à l'heure où la concurrence se durcit.

Les temps ont bien changé pour Manav Manglani, photographe de célébrités connu pour être resté perché des heures dans un arbre afin d'épier le mariage de la star Shilpa Shetty en 2009.

"Nous (...) étions considérés comme des parias", raconte le paparazzi en se rappelant ses débuts, lui qui, 15 ans plus tard, compte plus de 6,5 millions d'abonnés sur Instagram.

"On fait partie du système maintenant", affirme-t-il. M. Manglani gère aujourd'hui une équipe de presque 20 photographes qu'il envoie surveiller les salles de sport, les cafés à la mode et les hôtels de luxe.

Le groupe s'est réparti la couverture de la mégapole de Bombay, une personne étant même chargée de scruter l'aéroport à plein-temps.

Bollywood, le cœur de l'industrie cinématographique en langue hindie, est depuis longtemps au centre de la production de films de la nation la plus peuplée au monde et constitue un pôle d'exportation culturelle majeur.

Et dans une Inde obsédée par les célébrités, les photographiers peuvent devenir un travail lucratif.

Bollywood est né il y a un siècle, mais il a fallu attendre les années 70 pour que la presse spécialisée commence à diffuser des ragots sur "l'intérieur", explique Ram Kamal Mukherjee, un ancien rédacteur en chef du "Stardust Magazine".

Cette publication dédiée à Bollywood révélait des "histoires sorties des



studios, des chambres à coucher et des fourgons de maquillage", détaille-t-il.

Les paparazzis, eux, ont fait leur apparition en Inde au début des années 2000, se mettant généralement à leur compte.

Mais avec la demande insatiable des réseaux sociaux pour du contenu et l'accès facilité par les smartphones, ils ne se contentent plus de "simplement fournir des images" et contribuent aussi au narratif du milieu, poursuit Ram Kamal Mukherjee.

Il cite des exemples tels que des mises en scène où de jeunes acteurs font semblant de tendre spontanément de l'argent à des mendiants. "Il y a une construction de marque", souligne M. Mukherjee.

Ce changement s'est fait parallèlement à l'évolution de l'industrie, notamment des spectateurs qui se désintéressent du grand écran, bous-

culé par les plateformes de streaming, communément appelées services OTT ou "over-the-top" en Inde.

Selon les observateurs, ces mutations ont aidé les paparazzis à développer un rôle publicitaire.

"En tant qu'influenceur ayant des abonnés et une page très populaire, aidant à promouvoir les films, les OTT et les marques (...) nous sommes importants maintenant", dit M. Manglani.

Les films indiens sortis en salle ont généré des revenus "historiques" d'1,4 milliard de dollars au box-office en 2023, selon le cabinet de conseil EY.

Cependant, la concurrence est féroce.

Bollywood doit faire face aux pôles de production cinématographique en d'autres langues indiennes. D'après EY, sur les 1.796 films sortis en 2023 dans le pays, seuls 218 étaient en hindi, le produit traditionnel de Bollywood.

Mandvi Sharma, ancien publicitaire de la mégastar Shah Rukh Khan, estime que les deux camps peuvent être "codépendants", en particulier pour les jeunes acteurs espérant que les photographes accroissent leur notoriété.

"Les choses ont changé", assure Viral Bhayani, un photographe riche de 12 millions d'abonnés sur Instagram, alors d'une décennie plus tôt, il devait "quémander" la moindre information sur les événements à venir.

Afin de mieux parler à leur public, les photographes prennent de plus en plus de clichés sur le vif, au lieu des traditionnelles séances sur le tapis rouge ou pour des magazines.

Bien que leurs carrières et celles des stars soient plus entremêlées aujourd'hui, de vieilles frictions subsistent, en particulier avec les grandes vedettes.

En 2023, l'actrice bollywoodienne Alia Bhatt a porté plainte pour "atteinte grave" à la vie privée après que deux photographes ont pris des clichés d'elle dans sa maison depuis un toit voisin.

Les producteurs, les réalisateurs et les marques "regardent attentivement qui je présente (...) ce qui se passe et quelle est la popularité de cette célébrité", pense de son côté M. Manglani, qualifiant les réactions à ces images de baromètre. "On avait pour habitude de leur courir après (...) On voulait de l'argent et on était payés à la photo (...) Maintenant, cela va dans les deux sens. Ils ont besoin de nous et nous avons besoin d'eux", résume-t-il.

Sneh Zala, un paparazzi plus jeune, perçoit son métier comme un service pour les fans et les stars.

"Je veux que les fans (...) voient où leurs célébrités favorites se rendent, ce qu'elles font de leur vie", explique-t-il. "Je ne suis qu'un intermédiaire".

Le Maroc associé à la cinquième édition de la Bienalsur en 2025

Le Maroc sera à nouveau associé à la cinquième édition de la Bienalsur (Biennale internationale d'art contemporain du Sud), qui parcourra une trentaine de pays entre juillet et décembre 2025.

Lors d'une rencontre avec des journalistes étrangers accrédités en Argentine, le directeur de la Bienalsur, Anibal Jozami, a confirmé que l'étape marocaine est programmée pour la cinquième édition de cet événement qui est devenu, en 10 ans d'existence, une référence pour l'art dans les pays du Sud.

Jozami et la directrice artis-

tique de la manifestation, Diana Wechsler, ont fait savoir que plus de 5.000 artistes du monde entier ont soumis le fruit de leur créativité pour participer à la cinquième édition de cet événement mondial.

L'édition 2025 de la Bienalsur, qui a choisi pour thème les dystopies, confirme que malgré les obstacles, cette aventure fêtera son 10ème anniversaire, en étendant le spectre des pays concernés et en incluant de nouvelles destinations.

Les deux initiateurs de cette manifestation artistique ont rappelé que le projet de la Bienalsur était né à l'Université

«Tres de Febrero» (UNTREF) avec un focus sur les expressions artistiques dans les pays du sud. Cette vision a évolué avec le temps pour englober des pays des cinq continents. L'édition 2025 sera installée sur 80 sites dans une trentaine de pays.

En 2023, la Bienalsur avait choisi le Musée national de la photographie de Rabat, qui a abrité une exposition collective de photographies et de vidéos, sous le thème « Entre temps et espaces ».

Avait participé à cette exposition 17 artistes du Maroc et de plusieurs pays d'Amérique

latine, dont Amine El Gotaibi, Hakim Benchekroun, Lamia Naji, Fatima Mazmouz, Khalil Nemmaoui, Mehdy Mariouch (Maroc), Carolle Benitah (Maroc-France), Ananké Asseff, Hugo Aveta, Marcela Bosch, Adriana Lestido (Argentine), Luz María Bedoya, Carolina Cardich (Pérou), Celeste Rojas Mujica (Chili), Rogelio Septimo (Mexique), Aline Motta (Brésil) et Oscar Muñoz (Colombie).

L'exposition se voulait un dialogue visuel et conceptuel entre des cultures variées, emmenant le public dans un voyage à travers des espaces qui les confrontent à l'immen-

sité, à la solitude, au vide, ainsi qu'aux empreintes laissées par les communautés et à l'influence réciproque de ces éléments, transformant le Musée national de la photographie de Rabat en un lieu d'échange et de réflexion.

La Bienalsur est une plateforme artistique et culturelle pour la coopération entre les musées, les centres culturels et les universités du monde entier, lancée par l'Université "Tres de Febrero", dans le but de mettre en avant les artistes du Sud et d'établir une nouvelle vision de l'art contemporain.

Riche programme à la première édition des Rencontres cinématographiques de Tamesna

Bouillon de culture Jazzablanca

La ville de Casablanca accueillera, du 3 au 12 juillet prochain, la 18e édition du Festival Jazzablanca, ont annoncé les organisateurs.

Cette édition inaugure une nouvelle ère dans l'histoire de Jazzablanca, qui s'étendra sur 10 jours et offrira à ses festivaliers une expérience immersive et globale, marquant ainsi une étape majeure dans le parcours de cette manifestation, précisent-ils dans un communiqué.

Pour la première fois, les festivités se dérouleront sur deux week-ends (du 3 au 5 juillet et du 10 au 12 juillet) à Anfa Park, où les festivaliers pourront profiter des deux scènes iconiques du festival, celle de Casa Anfa et la scène 21, ainsi que du village central, ajoute la même source.

Durant les journées des 6, 7, 8 et 9 juillet, Jazzablanca proposera quatre soirées exclusives, avec deux concerts par soir, au cœur du village du festival.

Pour cette édition, Jazzablanca promet une programmation ambitieuse, mêlant des têtes d'affiches internationales, des icônes du jazz, des talents marocains et africains, ainsi que des découvertes inédites, conclut-on.



L'Association Asanaa pour le théâtre et la culture, en coopération avec la Fédération nationale des ciné-clubs au Maroc, organise, du 26 au 28 décembre, la première édition des Rencontres cinématographiques de Tamesna.

Organisé sous le thème "Le cinéma, espace d'expression", cet événement constitue une occasion pour encourager la jeunesse à s'impliquer dans le monde du cinéma, ainsi que de présenter au public de Tamesna les derniers dévelop-

pements dans ce domaine, ont indiqué les organisateurs dans un communiqué.

Le programme prévoit l'organisation de diverses activités cinématographiques et artistiques, notamment des projections de films et des débats entre chercheurs et cinéphiles, selon la même source.

La rencontre rendra hommage à la réalisatrice Fatima El Jabia, et projettera les films "Une femme dans l'ombre" de Jamal Belmejdoub, "Hikaya" de Moha-

med Bouhari, "Silent sighs" de Meryem Jabbour, "Phone breaker" de Hamza Atifi, ou encore "Un certain jour" de Rachid Zaki, qui animera à cette occasion un atelier de courts métrages.

Selon l'Association Asanaa pour le théâtre et la culture, les différentes activités de cette édition seront organisées dans plusieurs espaces à Tamesna, dont la Maison des jeunes de la Casbah, le Lycée collégial Assia El Ouadie et le Centre culturel de la ville.

Lancement officiel des programmes "Défi de la lecture arabe" et "Projet national de lecture"

L'édition 2024-2025 des programmes "Défi de la lecture arabe" et "Projet national de lecture" a été officiellement lancée, mardi à Rabat, à l'occasion d'une rencontre organisée à l'initiative de l'Académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF) de Rabat-Salé-Kénitra.

Cette rencontre, qui a réuni élèves, enseignants, responsables éducatifs et partenaires institutionnels, a également été l'occasion de célébrer les lauréats des compétitions de lecture au titre de l'année 2023-2024.

Lors de l'édition 2024 du "Défi de la lecture arabe", la région a enregistré une participation massive avec 309.913 élèves, représentant 1.894 établissements scolaires, selon des données de l'AREF.

Quarante pour cent des participants ont atteint les phases finales aux niveaux régional et national, marquant une performance notable pour la région, souligne-t-on, ajoutant que des élèves à besoins spécifiques se sont particulièrement distingués lors de ces compétitions, reflétant ainsi les efforts déployés au niveau de la région pour garantir une éducation inclusive et encourager la lecture pour tous.

En outre, pas moins de 526.273 élèves ont participé au "Projet national de lecture", avec une parité de 50%, représentant 1.538 établissements scolaires, ce qui confirme l'engagement collectif de la région à promouvoir la lecture comme outil de développement éducatif et social, toujours d'après les données de l'AREF.

Dans une déclaration à la presse, Kawtar Al Qorchi, lauréate du prix du "Défi de la lecture arabe" dans la catégorie des élèves à besoins spécifiques, a affirmé que sa participation à ce concours a constitué un véritable défi, compte tenu de ses problèmes de dyslexie.

Cette distinction est une opportunité de dire aux jeunes que "rien n'est impossible" et que "la lecture nourrit nos rêves et construit notre avenir", a-t-elle indiqué.

De son côté, Said El Fallak, enseignant de langue arabe, a souligné l'importance de ces initiatives, affirmant qu'au-delà de son caractère compétitif, ce concours reflète un engagement national pour ériger le Maroc en un pays de lecteurs et de culture.

"Nous œuvrons, en tant qu'enseignants, à encadrer nos élèves pour qu'ils découvrent la richesse de la lec-

ture et contribuent à porter haut le drapeau de notre pays", a-t-il affirmé.

Pour sa part, le chef du Centre régional de documentation, d'animation et de la production pédagogique (CRDAPP) à l'AREF de Rabat-Salé-Kénitra, Mohammed El Khiter, a relevé que ce lancement est l'occasion de pré-

senter les résultats exceptionnels de l'année écoulée tout en mobilisant élèves et enseignants pour une nouvelle saison riche en performances.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la vision nationale pour une école de qualité, ouverte et innovante, a-t-il ajouté.





Le nouveau pouvoir syrien annonce un accord avec les groupes armés pour leur dissolution



Les nouvelles autorités syriennes à Damas ont annoncé mardi un accord avec "tous les groupes armés" pour leur dissolution, précisant qu'ils allaient être intégrés au ministère de la Défense.

Cet accord ne concerne cependant pas les puissantes Forces démocratiques syriennes (FDS), dominées par les Kurdes, appuyées par les Etats-Unis, et qui contrôlent de vastes territoires dans le nord-est du pays.

"Une réunion des chefs de groupes armés avec le nouveau dirigeant de la Syrie Ahmad al-Chareh "a abouti à un accord sur la dissolution de tous les groupes et leur intégration sous la tutelle du ministère de la Défense", ont indiqué les nouvelles autorités sur leur compte Telegram.

L'annonce intervient plus de deux semaines après la prise du pouvoir le 8 décembre par une coalition armée conduite par le groupe radical Hayat Tahrir al-

Sham (HTS), dirigé par Ahmad al-Chareh, de son nom de guerre Abou Mohammad al-Jolani.

L'armée du président Bachar al-Assad s'est, elle, effondrée, et ses membres sont appelés à régulariser leur situation auprès des nouvelles autorités.

Ahmad al-Chareh avait affirmé dimanche qu'il ne "permettrait absolument pas que des armes échappent au contrôle de l'Etat".

Il avait ajouté lors d'une conférence de presse que cette décision s'appliquerait également aux "factions présentes dans la zone des FDS".

Interrogé par l'AFP, le porte-parole de ces forces, Farhad Chami, a affirmé que "la question de l'adhésion des FDS à l'armée syrienne doit être discutée directement" entre leur commandement et Damas, "loin de la domination des puissances régionales et de leur tutelle sur la décision syrienne".

La Turquie, très proche des nouvelles

autorités en place à Damas, considère les FDS comme une extension de son ennemi juré, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, kurde turc).

"Les FDS pourraient être le noyau de l'armée syrienne et ce serait un facteur de force pour toute la Syrie", a ajouté M. Chami, assurant que ses forces "préfèrent le dialogue avec Damas pour résoudre toutes les questions" en suspens.

Les photos publiées par l'agence officielle Sana et le compte Telegram des autorités montrent M. Chareh entouré des chefs de plusieurs factions armées, pour la plupart des groupes islamistes.

Le chef militaire de HTS, Mourhaf Abou Qasra, connu sous son nom de guerre d'Abou Hassan al-Hamwi, avait affirmé à l'AFP la semaine dernière que "la prochaine étape" après la prise du pouvoir serait la dissolution des factions armées, à commencer par la sienne, pour les fonder au sein de la future institution militaire.

Le responsable militaire a affirmé que le nouveau pouvoir voulait étendre son autorité sur les zones du nord-est de la Syrie, contrôlées par l'administration kurde semi-autonome.

Les FDS ont été le fer de lance de la lutte contre le groupe jihadiste Etat islamique (EI), défait en 2019 en Syrie.

Depuis fin novembre, les combattants kurdes font face à une offensive de groupes armés syriens protercs dans le nord-est de la Syrie, qui ont pris le contrôle de l'enclave stratégique de Tal Rifaat (nord) et de Manbij (nord-est), zone à majorité arabe.

Dans un communiqué mardi, les FDS ont fait état de "violents combats" à l'est de la ville de Manbij ayant fait 16 morts dans leurs rangs, sans préciser quand les combattants avaient été tués.

Les Kurdes avaient profité de l'affaiblissement du pouvoir central de Bachar al-Assad avec la guerre en Syrie, déclenchée en 2011, pour proclamer une "région autonome" dans le nord, s'attirant l'hostilité de la Turquie voisine.

Treize ans de guerre ont fait plus d'un demi-million de morts et morcelé le vaste pays en zones d'influence contrôlées par différents belligérants soutenus par des puissances régionales et internationales.

Ces derniers jours, plusieurs délégations, notamment occidentales et arabes, se sont rendues à Damas pour rencontrer les nouveaux dirigeants qui cherchent à établir un nouvel équilibre diplomatique -le pouvoir d'Assad ayant été surtout étroitement lié à la Russie et à l'Iran.

Evoquant de récentes "déclarations" iraniennes sans toutefois les identifier, le chef de la diplomatie syrienne Assaad Hassan al-Chibani a "mis en garde" Téhéran mardi soir sur X contre "la propagation du chaos" en Syrie, appelant l'Iran à respecter la souveraineté syrienne.

Lundi, affirmant ne "pas (avoir) de contact direct" avec les nouveaux dirigeants syriens, la diplomatie iranienne a appelé la Syrie à ne pas "devenir un repaire pour le terrorisme". Mais à cette occasion Téhéran a aussi appelé à "préserver la souveraineté et l'intégrité" du pays.

Frappe aérienne sur la région de Baalbeck malgré la trêve avec Israël

Une frappe aérienne a visé mercredi à l'aube la région de Baalbeck, dans l'Est du Liban, en "violation" de la trêve fragile observée par l'armée israélienne et le Hezbollah, a rapporté l'agence nationale d'information libanaise ANI.

Le cessez-le-feu entre Israël et le mouvement islamiste proiranien armé est entré en vigueur le 27 novembre, après deux mois de guerre ouverte sur fond de tensions régionales au Moyen-Orient, alimentées par le conflit à Gaza. La trêve tient globalement malgré des accusations mu-

tuelles de violations répétées.

Le raid de mercredi, sur une bâtisse dans les environs de la localité de Tarya, "n'a pas fait de victimes", précise ANI, qualifiant l'incident de "première violation de l'accord de cessez-le-feu" à Baalbeck.

S'exprimant sous anonymat, une source de sécurité locale a indiqué à l'AFP que la frappe, aux alentours de 02H40 (après minuit GMT), a visé "des entrepôts qui appartiendraient au Hezbollah".

Un comité rassemblant la France, les Etats-Unis, le Liban, Israël et les

Casques bleus onusiens de la Finul a été mis en place pour surveiller l'application du cessez-le-feu et les potentielles violations des deux bords.

Les autorités libanaises ont appelé à faire pression sur Israël pour cesser ce qu'elles qualifient de violations. De son côté, l'armée israélienne a rapporté dimanche la destruction en territoire libanais "d'installations de stockage d'armes", disant agir "conformément au cessez-le-feu et aux accords entre Israël et le Liban".

"Pour que l'armée (libanaise, NDLR) puisse accomplir pleinement

ses missions, le comité doit (...) faire pression sur l'ennemi israélien pour mettre fin à toutes les violations", a encore martelé lundi le Premier ministre libanais, Najib Mikati.

Le même jour, la Finul, Force intermédiaire des Nations unies au Liban, a réclame "une accélération du retrait de l'armée israélienne" du sud du Liban.

Dans le cadre de l'accord de trêve, l'armée libanaise et les casques bleus de l'ONU doivent se déployer au Sud-Liban et l'armée israélienne se retirer sur une période de 60 jours.

A Bethléem, un Noël assombri pour la deuxième année par la guerre à Gaza

Quelques centaines de fidèles se sont rassemblés dans et autour de l'Église de la Nativité dans la ville palestinienne de Bethléem, berceau du christianisme, où les célébrations de Noël sont assombries pour la deuxième année consécutive par la guerre dans la bande de Gaza.

Au Vatican, le pape François a ouvert "l'Année sainte" 2025 de l'Église catholique, grand pèlerinage international pour lequel plus de 30 millions de fidèles du monde entier sont attendus à Rome.

Devant un parterre d'évêques, de cardinaux et d'officiels, le jésuite argentin a ouvert la "Porte Sainte" de la basilique Saint-Pierre, symbolisant l'inauguration de ce "Jubilé ordinaire".

Il a ensuite présidé la messe de la nuit de Noël dans la basilique, au cours de laquelle il a invité les fidèles à penser "aux guerres, aux enfants mitraillés, aux bombes sur les écoles ou les hôpitaux", une allusion aux frappes israéliennes sur Gaza dont il avait dénoncé cette semaine la "cruauté", suscitant les protestations de la diplomatie israélienne.

La veille, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu avait évoqué, avec "prudence", des "avancées" pour un accord sur les otages retenus dans la bande de Gaza depuis l'attaque sans précédent du Hamas palestinien en octobre 2023 sur le sol israélien, l'une des conditions pour un cessez-le-feu.

En attendant, Bethléem "limite" sa joie pendant les fêtes de Noël, explique Anton Salman, le maire de cette ville de Cisjordanie occupée, située à une dizaine de kilomètres seulement de Jérusalem, de l'autre côté du mur de séparation érigé par Israël.

Un grand sapin se dresse normalement pour Noël sur la place de la Mangeoire attenante, mais comme l'an dernier, les autorités locales ont décidé de ne pas organiser de grandes célébrations.



La ville s'est animée en début d'après-midi avec un défilé de scouts, dont certains portaient des pancartes avec des messages tels que "Arrêtez le génocide à Gaza maintenant" et "Nos enfants veulent jouer et rire".

Derrière eux, le patriarche latin de Jérusalem, Pierbattista Pizzaballa, revenu de Gaza pour présider la messe de minuit.

"Je veux remercier nos chers frères et sœurs à Gaza, à qui je viens de rendre visite", clame-t-il, dans son homélie en anglais. "Ils sont un vrai signe d'espoir au milieu du dés-

astre et de la destruction totale qui les entourent."

"Pour la deuxième année, c'est un triste Noël pour vous aussi", poursuit le patriarche. "Mais l'année prochaine, le Noël à Bethléem sera plein de sapins, de vie et de pèlerins."

"Ce que l'on traverse est très difficile et on ne peut pas en faire complètement abstraction", déplore Hisham Makhoul, habitant de Jérusalem présent à Bethléem, évoquant "une échappatoire" temporaire.

Dans le petit territoire palestinien ravagé,

des centaines de chrétiens sont réunis au sein de l'Église de la Sainte-Famille, dans la ville de Gaza (nord) pour la messe de la nuit de Noël.

"Ce Noël a des relents de mort et de destruction", témoigne George Al-Sayegh, qui a trouvé refuge pendant des semaines, pour échapper aux bombes, dans l'église grecque orthodoxe Saint-Porphyre.

"Il n'y a aucune joie, aucun esprit de fête. On ne sait même pas si on survivra jusqu'au prochain Noël."

Afghanistan : 46 morts dans des frappes aériennes pakistanaises

Le gouvernement taliban a promis de riposter à des frappes du Pakistan ayant fait 46 morts dans l'est de l'Afghanistan, qu'un responsable sécuritaire pakistanais a présentées mercredi comme visant des "repaires de terroristes".

"Hier soir (mardi), des frappes pakistanaises ont été menées dans quatre zones du district de Barmal, dans la province de Paktika", a déclaré à l'AFP le porte-parole du gouvernement taliban, Zabihullah Mujahid.

"Le nombre total de martyrs est de 46, dont la plupart sont des enfants et des femmes", a-t-il indiqué, précisant qu'il y avait également "six blessés".

Depuis le retour au pouvoir des talibans à Kaboul en 2021, les tensions frontalières entre les deux pays se sont envenimées.

Le Pakistan affirme que des groupes armés, tels les talibans pakistanais du Tehreek-e-Taliban Pakistan (TTP) qui se réclament de la même idéologie que ceux de l'autre côté de la frontière, mènent des attaques planifiées depuis le sol afghan, à travers une frontière très poreuse.

Le gouvernement taliban a toujours nié abriter des groupes armés étrangers utilisant le sol afghan pour lancer des attaques

contre ses voisins.

Dénonçant des frappes "barbares", le ministère de la Défense afghan a promis de riposter à cette "agression claire".

"L'émirat islamique ne laissera pas cette attaque lâche sans réponse mais considérera plutôt la défense de son territoire et sa souveraineté comme étant un droit inaliénable", a indiqué le ministère dans un communiqué mardi soir.

Un responsable sécuritaire pakistanais a affirmé que les raids, menés par "des avions et des drones", visaient des "repaires de terroristes", rejetant les déclarations des talibans selon lesquelles des civils avaient péri.

Au moins 20 talibans pakistanais sont morts dans les frappes, d'après cette source s'exprimant sous le couvert de l'anonymat.

Malil, un habitant de Barmal en Afghanistan, a rapporté à l'AFP qu'un bombardement avait touché "deux ou trois maisons hier soir (mardi) après 20H00 (15H30 GMT)".

"Dans une maison, 18 personnes ont été tuées soit toute une famille", d'après ce résident.

Selon le responsable sécuritaire pakistanais, les nouvelles frappes sont en partie

motivées par l'attaque menée samedi contre une base militaire pakistanaise près de la frontière avec l'Afghanistan.

Revendiquée par des talibans pakistanais, elle a tué 16 soldats.

"Ces frappes (en Afghanistan, NDLR) continueront si et quand nécessaire", a-t-il prévenu, indiquant que la patience du Pakistan "s'amenuise".

"Le régime taliban intérimaire a fait l'objet d'appels répétés à agir contre le TTP mais sa réponse a été limitée", a-t-il déclaré.

"Il existe des preuves crédibles selon lesquelles le régime taliban facilite le passage de combattants du TTP à travers la frontière pour mener des attaques au Pakistan", a-t-il poursuivi.

D'après un rapport du Conseil de sécurité de l'ONU de juillet, environ 6.500 combattants du TTP sont basés en Afghanistan et "ne sont pas considérés par les autorités talibanes comme un groupe terroriste".

Les talibans afghans les soutiennent et les tolèrent, "en fournissant des armes et en leur permettant de s'entraîner", indique le rapport.

En mars, huit civils avaient été tués dans des frappes des forces aériennes pa-

kistanaises dans l'est de l'Afghanistan, entraînant des affrontements entre les deux pays.

Et en avril 2022, des tirs de l'armée pakistanaise contre l'est de l'Afghanistan avaient fait une cinquantaine de morts, Islamabad ayant exigé de Kaboul "des mesures sévères" contre les militants qui attaquent son territoire.

D'après Zabihullah Mujahid, des réfugiés du Waziristan figurent parmi les victimes des frappes de mardi.

Dans un communiqué, le TTP a accusé Islamabad de cibler "délibérément des résidences de réfugiés".

Le Waziristan est l'une des anciennes zones tribales semi-autonomes du nord-ouest du Pakistan, où l'armée pakistanaise a mené de nombreuses opérations contre les insurgés liés au réseau Al-Qaïda et aux talibans après l'invasion en 2001 de l'Afghanistan par les États-Unis et leurs alliés de l'Otan.

De nombreuses personnes originaires des zones tribales s'étaient réfugiées en Afghanistan après le lancement en 2014 d'une opération militaire qui avait permis d'en chasser le TTP.

Onzième Chapitre

La duchesse ne répondit pas d'abord.

- On dirait que tu cherches des prétextes pour t'éloigner de moi, lui dit-elle ensuite avec une extrême tendresse ; à peine de retour à Belgirate, tu trouves une raison pour partir.

- Voici une belle occasion de parler, se dit Fabrice. Mais sur le lac j'étais un peu fou, je ne me suis pas aperçu dans mon enthousiasme de sincérité que mon compliment finit par une impertinence ; il s'agirait de dire : Je t'aime de l'amitié la plus dévouée, etc., etc., mais mon âme n'est pas susceptible d'amour. N'est-ce pas dire : Je vois que vous avez de l'amour pour moi ; mais prenez garde, je ne puis vous payer en même monnaie ? Si elle a de l'amour, la duchesse peut se fâcher d'être devinée, et elle sera révoltée de mon impudence ; si elle n'a pour moi qu'une amitié toute simple... et ce sont de ces offenses qu'on ne pardonne point.

Pendant qu'il pesait ces idées importantes, Fabrice, sans s'en apercevoir, se promenait dans le salon, d'un air grave et plein de hauteur, en homme qui voit le malheur à dix pas de lui.

La duchesse le regardait avec admiration ; ce n'était plus l'enfant qu'elle avait vu naître, ce n'était plus le neveu toujours prêt à lui obéir ; c'était un homme grave et duquel il serait délicieux de se faire aimer. Elle se leva de l'ottomane où elle était assise, et, se jetant dans ses bras avec transport :

- Tu veux donc me fuir ? lui dit-elle.

- Non, répondit-il de l'air d'un empereur romain, mais je voudrais être sage.

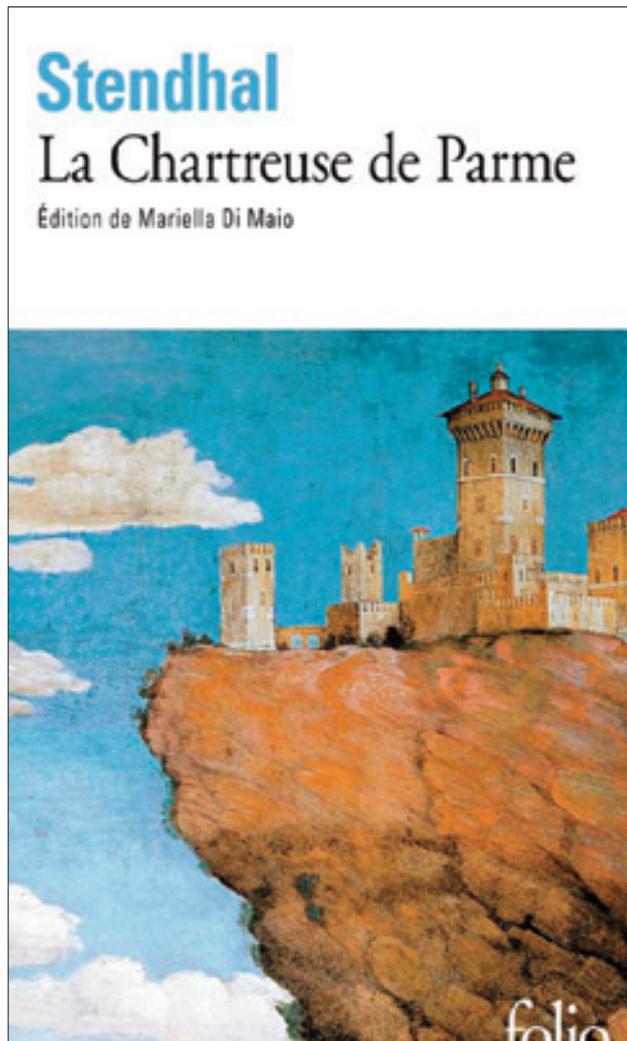
Ce mot était susceptible de diverses interprétations ; Fabrice ne se sentit pas le courage d'aller plus loin et de courir le hasard de blesser cette femme adorable. Il était trop jeune, trop susceptible de prendre de l'émotion ; son esprit ne lui fournissait aucune tournure aimable pour faire entendre ce qu'il voulait dire. Par un transport naturel et malgré tout raisonnement, il prit dans ses bras cette femme charmante et la couvrit de baisers. Au même instant, on entendit le bruit de la voiture du comte qui entraînait dans la cour, et presque en même temps lui-même parut dans le salon ; il avait l'air tout ému.

- Vous inspirez des passions bien singulières, dit-il à Fabrice, qui resta presque confondu du mot.

L'archevêque avait ce soir l'audience que Son Altesse Sérénissime lui accorde tous les jeudis ; le prince vient de me raconter que l'archevêque, d'un air tout troublé, a débuté par un discours appris par cœur et fort savant, auquel d'abord le prince ne comprenait rien. Landriani a fini par déclarer qu'il était important pour l'église de Parme que Monseigneur Fabrice del Dongo fût nommé son premier vicaire général, et, par la suite, dès qu'il aurait vingt-quatre ans accomplis, son coadjuteur avec future succession.

Ce mot m'a effrayé, je l'avoue, dit le comte ; c'est aller un peu bien vite, et je craignais une boutade d'humeur chez le prince. Mais il m'a regardé en riant et m'a dit en français : Ce sont là de vos coups, monsieur !

- Je puis faire serment devant Dieu et devant Votre Altesse, me suis-je écrit avec toute l'onction possible, que j'ignorais parfaitement le mot de future succession. Alors j'ai dit la vérité, ce que nous répétions ici même il y a quelques heures ; j'ai ajouté, avec entrai-



nement, que, par la suite, je me serais regardé comme comblé des faveurs de Son Altesse, si elle daignait m'accorder un petit évêché pour commencer. Il faut que le prince m'ait cru, car il a jugé à propos de faire le gracieux ; il m'a dit, avec toute la simplicité possible : Ceci est une affaire officielle entre l'archevêque et moi, vous n'y entrez pour rien ; le bonhomme m'adresse une sorte de rapport fort long et passablement ennuyeux, à la suite duquel il arrive à une proposition officielle ; je lui ai répondu très-froidement que le sujet était bien jeune, et surtout bien nouveau dans ma cour ; que j'aurais presque l'air de payer une lettre de change tirée sur moi par l'Empereur, en donnant la perspective d'une si haute dignité au fils d'un des grands officiers de son royaume lombardo-vénitien. L'archevêque a protesté qu'aucune recommandation de ce genre n'avait eu lieu. C'était une bonne sottise à me dire à moi ; j'en ai été surpris de la part d'un homme aussi entendu ; mais il est toujours désorienté quand il m'adresse la parole, et ce soir il était plus troublé que jamais, ce qui m'a donné l'idée qu'il désirait la chose avec passion. Je lui ai dit que je savais mieux que lui qu'il n'y avait point eu de haute recommandation en faveur de del Dongo, que personne à ma cour ne lui refusait de la capacité, qu'on ne parlait point trop mal de ses mœurs, mais que je craignais qu'il ne fût susceptible d'enthousiasme, et que je m'étais promis de ne jamais élever aux places

considérables les fous de cette espèce avec lesquels un prince n'est sûr de rien. Alors, a continué Son Altesse, j'ai dû subir un pathos presque aussi long que le premier ; l'archevêque me faisait l'éloge de l'enthousiasme de la maison de Dieu. Maladroit, me disais-je, tu t'égares, tu compromets la nomination qui était presque accordée ; il fallait couper court et me remercier avec effusion. Point : il continuait son homélie avec une intrépidité ridicule ; je cherchais une réponse qui ne fût point trop défavorable au petit del Dongo ; je l'ai trouvée, et assez heureuse, comme vous allez en juger : Monseigneur, lui ai-je dit, Pie VII fut un grand pape et un grand saint parmi tous les souverains, lui seul osa dire non au tyran qui voyait l'Europe à ses pieds ! eh bien ! il était susceptible d'enthousiasme, ce qui l'a porté, lorsqu'il était évêque d'Imola, à écrire sa fameuse pastorale du citoyen cardinal Chiaramonti en faveur de la république cisalpine.

Mon pauvre archevêque est resté stupéfait, et, pour achever de le stupéfier, je lui ai dit d'un air fort sérieux : Adieu, monseigneur, je prendrai vingt-quatre heures pour réfléchir à votre proposition. Le pauvre homme a ajouté quelques supplications assez mal tournées et assez inopportunes après le mot adieu prononcé par moi. Maintenant, comte Mosca della Rovère, je vous charge de dire à la duchesse que je ne veux pas retarder de vingt-quatre heures une chose qui peut lui

être agréable ; asseyez-vous là et écrivez à l'archevêque le billet d'approbation qui termine toute cette affaire. J'ai écrit le billet, il l'a signé, il m'a dit : Portez-le à l'instant même à la duchesse. Voici le billet, madame, et c'est ce qui m'a donné un prétexte pour avoir le bonheur de vous revoir ce soir.

La duchesse lut le billet avec ravissement. Pendant le long récit du comte, Fabrice avait eu le temps de se remettre ; il n'eut point l'air étonné de cet incident, il prit la chose en véritable grand seigneur qui naturellement a toujours cru qu'il avait droit à ces avances extraordinaires, à ces coups de fortune qui mettraient un bourgeois hors des gonds ; il parla de sa reconnaissance, mais en bons termes, et finit par dire au comte :

- Un bon courtisan doit flatter la passion dominante ; hier vous témoigniez la crainte que vos ouvriers de Sanguigna ne volent les fragments de statues antiques qu'ils pourraient découvrir ; j'aime beaucoup les fouilles, moi ; si vous voulez bien le permettre, j'irai voir les ouvriers. Demain soir, après les remerciements convenables au palais et chez l'archevêque, je partirai pour Sanguigna.

- Mais devinez-vous, dit la duchesse au comte, d'où vient cette passion subite du bon archevêque pour Fabrice ?

- Je n'ai pas besoin de deviner ; le grand vicaire dont le frère est capitaine me disait hier : Le père Landriani part de ce principe certain, que le titulaire est supérieur au coadjuteur, et il ne se sent pas de joie d'avoir sous ses ordres un del Dongo et de l'avoir obligé. Tout ce qui met en lumière la haute naissance de Fabrice ajoute à son bonheur intime : il a un homme pour aide de camp ! En second lieu monseigneur Fabrice lui a plu, il ne se sent point timide devant lui ; enfin il nourrit depuis dix ans une haine bien conditionnée pour l'évêque de Plaisance, qui affiche hautement la prétention de lui succéder sur le siège de Parme, et qui de plus est fils d'un meunier. C'est dans ce but de succession future que l'évêque de Plaisance a pris des relations fort étroites avec la marquise Raversi, et maintenant ces liaisons font trembler l'archevêque pour le succès de son dessein favori, avoir un del Dongo à son état-major, et lui donner des ordres.

Le surlendemain, de bonne heure, Fabrice dirigeait les travaux de la fouille de Sanguigna, vis-à-vis Colorno (c'est le Versailles des princes de Parme) ; ces fouilles s'étendaient dans la plaine tout près de la grande route qui conduit de Parme au pont de Casal-Maggiore, première ville de l'Autriche. Les ouvriers coupaient la plaine par une longue tranchée profonde de huit pieds et aussi étroite que possible ; on était occupé à rechercher, le long de l'ancienne voie romaine, les ruines d'un second temple qui, disait-on dans le pays, existait encore au moyen âge. Malgré les ordres du prince, plusieurs paysans ne voyaient pas sans jalousie ces longs fossés traversant leurs propriétés. Quoi qu'on pût leur dire, ils s'imaginaient qu'on était à la recherche d'un trésor, et la présence de Fabrice était surtout convenable pour empêcher quelque petite émeute. Il ne s'envenimait point, il suivait ces travaux avec passion ; de temps à autre on trouvait quelque médaille, et il ne voulait pas laisser le temps aux ouvriers de s'accorder entre eux pour l'escomoter.

(À suivre)

MILIPAC SARL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE
100.000,00 DH
N°80, LOTISSEMENT
TAZI ET MILOUD LES
CRETES, QUARTIER
CALIFORNIE,
CASABLANCA
Avis de constitution
de société

Au terme d'un acte sous
seing privé en date du 02
Août 2024 à CASA-
BLANCA, Avis est donné,
la constitution d'une so-
ciété A Responsabilité Li-
mitée (SARL) dont les
caractéristiques sont les
suivantes :

Dénomination : MILIPAC
Forme Juridique : Société
A Responsabilité Limitée
Objet : Fournisseur de so-
lutions de campements
militaires et civiles, hôpi-
taux de campagne et équi-
pements anti émeutes.
Siège social : N°80, LOTIS-
SEMENT TAZI ET MILOUD
LES CRETES, QUARTIER
CALIFORNIE, CASABLANCA
Durée : 99 ans

Capital social : Cent mille
(100.000 DH\$) Dirhams,
divisé en mille (1000)
parts sociales de cent (100)
Dhs chacune, numérotées
de 1 à 1000, entièrement
souscrites et libérées et
attribuées aux associés en
proportion de leurs ap-
ports respectifs, à savoir :
- M. AHMED LOURAK :
340 parts
- M. ADIL BELMOKA-
DEM : 330 parts
- HOLDWAY INVEST
SARL, Représentée par
son gérant unique M. HI-
CHAM ABBAD : 330
parts

Gérance : La Société sera
Gérée par M. HICHAM
ABBAD de nationalité
marocaine, Titulaire de la
Carte Nationale D'identifi-
cation N° M03682.
La Société a été immatri-
culée au registre de com-
merce du tribunal de
commerce de Casablanca
sous le N° 6 4 3 9 0 1
Pour extrait et mention
MILIPAC

N° 9751/PA

-FICASUD- S.A.R.L.
61, Rue Yougoslavie,
Passage Ghandouri
Bloc F n° 7 Guiffiz
Marrakech
Tel : 05 24 44 77 29 /
42 32 81

-FINE FOOD-
SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE
D'ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE
49.900,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL :
CENTRE COMMER-
CIAL MENARA MALL
UNITE 0.04, AVENUE
MOHAMED VI -
MARRAKECH

Aux termes de l'assemblée
générale extraordinaire
datée du 28/11/2024, il a
été décidé :

• De réduire le capital de
la société pour le porter de
8.949.900,00 Dh (Huit Mil-
lions Neuf Cent Quarante
Neuf Mille Neuf Cent Di-
rhams) divisé en 89.499

parts sociales de 100,00 di-
rhams chacune pour le
porter à 49.900,00 Dh
(quarante-neuf mille neuf
cent dirhams) divisé en
499 parts sociales de
100,00 dirhams chacune
afin d'absorber les pertes
des exercices antérieurs ;
• Questions diverses.
Le dépôt légal a été effec-
tué au greffe du Tribunal
de Commerce de Marra-
kech le 24/12/2024, sous
le n° 170497.

Pour extrait et mention
N° 9752/PA

CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.
Constitution d'une
S.A.R.L. AU

Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
26/11/2024, il a été établi
les Statuts d'une Société à
Responsabilité Limitée
D'associe Unique, dont les
caractéristiques sont les
suivantes :

Dénomination : "LAN-
GUAGES NEST MO-
ROCCO" S.A.R.L. AU.
Siège Social : N°22 RUE
JBEL MOUSSA APPT
N°12 AGDAL RABAT.

Associé unique :
- Mr. HAROUCHE
JAMAL, apporteur en nu-
méraire 100 000,00 dhs
soit 1000 parts sociales.

Objet :
- ETUDES ET INSCRIP-
TION A L'ETRANGER.
- SERVICES DE VISA.

- SERVICES DE RE-
CHERCHE D'EMPLOI A
L'ETRANGER.
- SERVICES DE SORTIES
ET VOYAGES INTERNA-
TIONAUX

- SERVICES DE COA-
CHING DANS LE DO-
MAINE DE L'EMPLOI.
- SERVICES DE RE-
CHERCHE DE CLUB
SPORTIFS.

- SERVICES D'ORGANI-
SATION D'EXPOSI-
TIONS ET DE
FESTIVALS.

- SERVICES D'ENSEI-
GNEMENT A DIS-
TANCE.

Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00
DHS.

Gérance : la société est
gérée par : Mr. HA-
ROUCHE SOUFIANE.
Dépôt légal : Le dépôt
légal est effectué au regis-
tre de commerce au Tribu-
nal de Commerce de
RABAT sous le N° 186131
RC N°182599.

N° 9753/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DAKHLA-D'OUED
EDDAHAB
PROVINCE D'OUED
EDDAHAB

Cercle d'El Argoub
Commune Territoriale
d'El Argoub
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°01/B.C/2025
(Séance publique)

Le 20/01/2025, il sera
procédé dans le bureau de

Monsieur le Président de
la commune Territoriale
d'El Argoub à l'ouverture
des plis relatif à l'appel
d'offres sur offres de prix
pour :

* ACOON°01/B.C/2025 re-
latif à l'achat de carburant
pour le fonctionnement
des véhicules et engins de
la commune

- Estimation du maître
d'ouvrage : 899 999,80
Dhs (TTC) (HUIT CENT
QUATRE VINGT DIX
NEUF MILLE NEUF
QUATRE VINGT DIX
NEUF dhs, 80 cts)

- heure d'ouverture des
plis : 11 heures, 00 mn
Le dossier d'appel d'of-
fres doit être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provi-
soire n'est pas demandé.
Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 30 à 34
du Décret n° 2-22-431 du 8
Jumada I 1434 (08 Mars
2023) relatifs aux marchés
publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique sur le
portail des marchés pu-
blics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règle-
ment de la consultation.

N° 9754/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert National
N°79/2024

Le 29 janvier 2025 à 10 h, il
sera procédé, dans le bu-
reau de Monsieur le Direc-
teur Provincial de
l'Équipement, du Trans-
port et de la logistique de
TAROUANNT sis à Rue

Settat M'Haita à Tarou-
dant, à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres
ouvert national, sur offres
des prix n°79/2024 du 29
janvier 2025 à 10h pour
Mission d'assistance à
Maitrise d'ouvrage pour
le contrôle et suivi des tra-
vaux d'élargissement et
renforcement de la RR110
du PK0+000 au PK10+000
(ex RN10 du PK 130+000
au PK 140+000), Province
de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à par-
tir du portail des marchés
accessibles à l'adresse :
<http://www.marchespublics.gov.ma>.

* L'estimation des coûts
des prestations établie par
le maître d'ouvrage est
fixé à la somme de
724.800,00dhs(Sept Cent
Vingt Quatre Mille Huit
Cent Dirhams, 00cts).

* Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de : 12.000,00dhs(Douze
Mille Dirhams, 00 Cts).
Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-

cles 30 à 34 du décret n° 2-
22-431 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
<http://www.marchespublics.gov.ma>.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règle-
ment de consultation.

N° 9755/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert National
N°80/2024

Le 29 janvier 2025 à 11 h, il
sera procédé, dans le bu-
reau de Monsieur le Direc-
teur Provincial de
l'Équipement, du Trans-
port et de la logistique de
TAROUANNT sis à Rue

Settat M'Haita à Tarou-
dant, à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres
ouvert national, sur offres
des prix n°80/2024 du 29
janvier 2025 à 11h pour
Réalisation des essais de
contrôle et suivi de la qua-
lité des Travaux d'élargis-
sement et de renforcement
de la RR110 du PK 0+000
au PK10+000 (Ex RN10 du
PK 130+000 au
PK140+000), Province de
Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à par-
tir du portail des marchés
accessibles à l'adresse :
<http://www.marchespublics.gov.ma>.

* L'estimation des coûts
des prestations établie par
le maître d'ouvrage est
fixé à la somme de
972.306,00 dhs(Neuf Cent
Soixante Douze Mille
Trois Cent Six Dirhams,
00cts).

* Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de : 15.000,00dhs(Quinze
Mille Dirhams, 00 Cts).
Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 30 à 34 du décret n° 2-
22-431 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
<http://www.marchespublics.gov.ma>.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règle-
ment de consultation.

N° 9756/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert National
N°81/2024

Le 29 janvier 2025 à 12 h,
il sera procédé, dans le bu-
reau de Monsieur le Direc-
teur Provincial de
l'Équipement, du Trans-
port et de la logistique de
TAROUANNT sis à Rue

Settat M'Haita à Tarou-
dant, à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres
ouvert national, sur offres
des prix n°81/2024 du 29
janvier 2025 à 12h pour
Mission d'assistance à
Maitrise d'ouvrage pour
le contrôle et suivi des tra-
vaux d'élargissement et
renforcement de la RR110
du PK 0+000 au PK10+000
(ex RN10 du PK 130+000
au PK 140+000), Province
de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à par-
tir du portail des marchés
accessibles à l'adresse :
<http://www.marchespublics.gov.ma>.

Settat M'Haita à Tarou-
dant, à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres
ouvert national, sur offres
des prix n°81/2024 du 29
janvier 2025 à 12h pour
Mission d'assistance à
Maitrise d'ouvrage pour
le contrôle et suivi des tra-
vaux d'élargissement et
renforcement de la RP
1733 du PK 0+000 au pk
10+000 sur une longueur
de 10 km dans la Province
de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à par-
tir du portail des marchés
accessibles à l'adresse :
<http://www.marchespublics.gov.ma>.

* L'estimation des coûts
des prestations établie par
le maître d'ouvrage est
fixé à la somme de
576.000,00dhs(Cinq Cent
Soixante Seize Mille Di-
rhams, 00cts).

* Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de : 10.000,00dhs(Dix
Mille Dirhams, 00 Cts).

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 30 à 34 du décret n° 2-
22-431 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
<http://www.marchespublics.gov.ma>.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règle-
ment de consultation.

N° 9757/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES
CHEMINS DE FER
POLE FINANCES
GOUVERNANCE ET
ACHATS
DIRECTION ACHATS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
AU RABAIS (OU
A MAJORATION)
N°AOT5825/PIC

Le Mercredi 22 janvier
2025 à 09H (Heure locale),
il sera procédé, dans les
bureaux de l'Institut de
Formation et Développement
des Compétences de
l'ONCF sis rue Mohamed
TRIKI AGDAL RABAT, à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres au rabais
(ou à majoration) pour la
réalisation des prestations
suivantes :

• Travaux d'entretien et
de maintenance des ou-
vrages sur le parcours de
la Direction Régionale In-
frastructure Centre

Le Maître d'Ouvrage :
Monsieur Le Directeur
Pôle Infrastructure et Cir-
culation.

Le dossier d'appel d'offres
peut être téléchargé gra-
tuitement à partir du por-
tail des marchés publics à
l'adresse www.marchespublics.gov.ma, les modi-
fications du dossier
d'appel d'offres sont
consultables suivant les
conditions précisées dans
l'article « INTRODUC-

TION DE MODIFICA-
TIONS - du règlement de
consultation.

• Lemontantducautionne-
mentprovisoireestfixéà75
000,00 DH

• L'estimation annuelle
des travaux établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de 200 000,00
DH/TTC.

Le dépôt et le retrait des
plis et des offres des
concurrents s'effectuent
pour le présent appel d'of-
fres, obligatoirement par
voie électronique, via le
portail des marchés pu-
blics, dans les conditions
fixées par l'arrêté en vi-
gueur relatif à la dématé-
rialisation des procédures
de passation des marchés
publics et des garanties
pécuniaires.

Les plis déposés, transmis
ou reçus sous format pa-
pier ou postérieurement
au jour et à l'heure fixés ci-
dessus ne sont pas admis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 3 du règlement
de consultation.

N° 9758/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH
SAFI

PROVINCE DE SAFI
CERCLE ABDA
CAIDAT LABKHATI
COMMUNE LABKHATI
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONALE

N° : 01/2025
(Séance publique)

Le Mardi 21 janvier 2025 à
11 Heures, il sera procédé
dans les bureaux de Mon-
sieur le Président de la
Commune LABKHATI à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert
sur offre de prix pour :
Acquisition d'une voiture
de service de la commune
territoriale Labkhati pro-
vince de Safi

Il est obligé de télécharger
le dossier à partir du por-
tail des marchés de l'Etat
www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à trois mille
cinq cent dhs (3500 00
DHS)

- L'ESTIMATION DU
COÛT DES PRESTA-
TIONS EST FIXÉE À :
CENT SOIXANTE-
QUINZE MILLE CINQ
CENTS DHS TTC.
(175500,00 DHS).

Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles de 30
au 34 du décret n° 2.12.349
précité.

Les concurrents doit en-
voyer les dossiers par
courrier électronique via
le portail des marchés pu-
blics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règle-
ment de la consultation et
l'article 25 du décret pré-
cité.

N° 9759/PA

**CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZNIKA**
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975
Constitution d'une
S.A.R.L.AU

Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
29/11/2024, il a été établi
les Statuts d'une Société A
Responsabilité Limitée
D'association Unique, dont les
caractéristiques sont les
suivantes :
Dénomination : " GUAR-
DIOLA " S.A.R.L.AU
Siège Social : GROUPE AT-
TAKKADDOUM GH2-17,
2ème ETG SIDI BER-
NOUSSI - Casablanca.
Associés Unique :
- Mr. MAHROUSS OTH-
MAN , apporteur en nature
950 000,00 DHS soit
9500 parts sociales

Objet :
- PROMOTION IMMOBI-
LIERE.
Durée : 99 ans.
Capital social : 950.000,00
DHS.

Gérance : la société est
gérée par Mr. MAH-
ROUSS TAMI
Dépôt légal : la société a
été immatriculée au registre
de commerce au Tribunal
de commerce de Casablanca sous le N°
949112 RC N°654413.

N° 9760/PA

**CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZNIKA**
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975
Constitution d'une
S.A.R.L.

Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
19/12/2024, il a été établi
les Statuts d'une Société,
dont les caractéristiques
sont les suivantes :
Dénomination : " BHAR
BUILDING " S.A.R.L.
Siège Social : N 276 BD
IBN TACHFINE 3 EME
ETAGE CASABLANCA.
Les "Associés :
-Mr. BRAHIM BELGADI
apporteur en numéraire 40
000,00 dhs soit 400 parts
sociales.
-Mr. LHOUICINE BEL-
GADI apporteur en numé-
raire 60 000,00 dhs soit 600
parts sociales.

Objet :
- PROMOTION IMMOBI-
LIERE.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00
DHS.

Gérance : la société est
gérée par : Mr. BRAHIM
BELGADI OU LHOU-
ICINE BELGADI
Dépôt légal : la société a
été immatriculée au registre
de commerce au Tribunal
du Commerce de
CASABLANCA sous le
N° 654617

N° 9761/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de
la Protection sociale
Direction Régionale de
Fes-Meknes
Direction Provinciale
d'Ifrane
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL SUR OFFRE
DE PRIX

N° 08/2024
Le 21/01/2025 à 11h00, il
sera procédé, dans le bu-
reau de Mr le chef du ser-
vice administratif et
économique de la déléga-
tion de la santé et de la
protection sociale -Ifrane,
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert
national sur offres de prix
n° 08/2024 pour objet :
LA COLLECTE, L'ENLE-
VEMENT ET LE TRAITE-
MENT DES DECHETS
MEDICAUX ET PHAR-
MACUTIQUES GE-
NERES PAR LES
ETABLISSEMENTS DE
SOINS DE SANTE PRI-
MAIRE RELEVANT DE
LA DELEGATION DU MI-
NISTERE DE LA SANTE
ET DE LA PROTECTION
SOCIALE A LA PRO-
VINCE D'IFRANE.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse:
www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de :

- Montant Minimal :
233280,00DHS TTC (Deux
Cent Trente Trois Mille
Deux Cent quatre vingt
Dhs TTC)

- Montant Maximal :
414720,00DHS TTC (Quatre
Cent quatorze Mille Sept
Cent vingt Dhs TTC)

Le cautionnement provisoire
est fixé comme suit :
Quatre Mille Dirhams (4
000,00 DHS TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du Décret n° 2.22-431
du 15 chaabane 1444 (08
Mars 2023) relatifs aux
marchés publics.
Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 03 du règle-
ment de consultation.

N° 9762/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE CHICHAOUA
COMMUNE DE SIDI
MOKHTAR
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
(Séance publique)

N° 13/2024
Lundi 20 janvier 2025 à 11
heures, il sera procédé
dans la salle des réunions
de la commune de Sidi
Mokhtar, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
ouvert n° 13/2024 pour :
Affermage de l'abattoir de
la commune Sidi Mokhtar,
du 01/02/2025 au
31/12/2025 (11 mois).

Le dossier d'appel d'offres
doit être retiré à partir du
portail des marchés pu-
blics : [www.marchespu-
blics.gov.ma](http://www.marchespu-
blics.gov.ma).
L'estimation des coûts des
prestations est : 14000,00

dhs(Quatorze mille di-
rhams).
La caution provisoire est
fixée à la somme de (6000,00dhs) soixante
mille dirhams .

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
30-32 et 34 du décret n° 2-
22-431 du 08/03/2023 rela-
tif aux marchés publics et
l'arrêté du Ministre de
l'Economie et des Finances
n° 1982.21 du 14/12/2021
concernant la dématériali-
sation des procédures de
passation des marchés pu-
blics et des garanties pécu-
niaires.

Les concurrents doivent
obligatoirement déposer
leurs plis par voie électro-
nique dans le portail des
marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règle-
ment de consultation.

N° 9763/PA

SOCIETE NATIONALE
DE RADIODIFFUSION
ET DE TELEVISION
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° 112AOM/SNRT/2024
Le 17/01/2025 à 10:00
heures , il sera procédé
dans les bureaux de la
SNRT ,1 Rue EL Brihi
Rabat au 4ème étage, salle
des réunions au bâtiment,
sis à Angle rues Youssaf
Ibn Tachfine et Assafi,
Rabat, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres sur offres de prix
pour :Acquisition de mo-
bilier de bureau pour la
SNRT.

Les prospectus, les Echan-
tillons et les documents
techniques exigés par l'ar-
ticle 18 du règlement de la
consultation doivent être
déposés au Magasin de la
SNRT à Témara au plus
tard le 16/01/2025 à 16
Heures, délai de rigueur.

- Le dossier d'appel d'of-
fres peut être retiré gratui-
tement :

- Au Secrétariat de la Di-
rection des Achats de la
SNRT (2ème étage).
- Par téléchargement gra-
tuit sur le portail de déma-
téréalisation des appels
d'offres de la SNRT
<https://ao.snrt.ma/> et le
portail marocain des mar-
chés public <http://www.marchespublics.gov.ma/p/mmp/>

- Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 25 200,00 DHS

- L'estimation des coûts
des prestations établie par
le maître d'ouvrage est
fixée à : 1 683 960,00 DHS
TTC .

- Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions du règlement de
consultation. Les concu-
rents peuvent :

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au secréta-
riat de la direction des
achats de la SNRT
- Soit les envoyer par voie
électronique au portail des
marchés publics
[http://www.marchespu-
blics.gov.ma/](http://www.marchespu-
blics.gov.ma/)

- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
bureau précité
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 6 du règlement
de la consultation.

N° 9764/PA

SOCIETE NATIONALE
DE RADIODIFFUSION
ET DE TELEVISION
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° 115AOM/SNRT/2024
Le 20/01/2025 à 12:00
heures , il sera procédé
dans les bureaux de la
SNRT ,1 Rue EL Brihi
Rabat au 4ème étage, salle
des réunions au bâtiment,
sis à Angle rues Youssaf
Ibn Tachfine et Assafi,
Rabat, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres sur offres de prix pour :
La fourniture et la mise en
service des équipements
audio/vidéo pour les be-
soins de la production mo-
bile de la Société Nationale
de Radiodiffusion et de Té-
lévision.

Les prospectus et les docu-
ments techniques exigés
par l'article 18 du règle-
ment de la consultation
doivent être déposés au se-
crétariat de la direction des
achats SNRT(2ème étage)
au plus tard le 17/01/2025
à 16 Heures, délai de ri-
gueur.

- Le dossier d'appel d'of-
fres peut être retiré gratui-
tement :

- Au Secrétariat de la Di-
rection des Achats de la
SNRT (2ème étage).

- Par téléchargement gra-
tuit sur le portail de déma-
téréalisation des appels
d'offres de la SNRT
<https://ao.snrt.ma/> et le
portail marocain des mar-
chés public <http://www.marchespublics.gov.ma/p/mmp/>

marchespublics.gov.ma/p/mmp/

- Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 41 800,00 DHS

- L'estimation des coûts
des prestations établie par
le maître d'ouvrage est
fixée à : 2 788 548,00DHS
TTC

- Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions du règlement de
consultation. Les concu-
rents peuvent :

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au secréta-
riat de la direction des
achats de la SNRT

- Soit les envoyer par voie
électronique au portail des
marchés publics
[https://www.marchespu-
blics.gov.ma/](https://www.marchespu-
blics.gov.ma/)

- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
bureau précité

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règle-
ment de la consultation.

N° 9765/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Santé et de

la protection sociale
Région Souss Massa
Délégation d'Agadir Ida
Ouatane

Centre Hospitalier
Régional D'AGADIR
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
SUR OFFRES DE PRIX
N° 39/2024 SEANCE
PUBLIQUE

Le 11/02/2025 à 10 heures,
il sera procédé, dans la
salle des réunions du cen-
tre hospitalier régional
d'Agadir à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert international
sur offres des prix pour le

marché ayant pour objet :
Achat des gaz à usage mé-
dical destinés au Centre
Hospitalier Régional
d'Agadir.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
: www.marchespublics.gov.ma.

Estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de :

- Estimation minimale : 1
735 950,00 DHS TTC (Un
million sept cent trente
cinq mille neuf cent cin-
quante Dirhams TTC)

- Estimation maximale : 2
217 080,00 DHS TTC (Deux
millions deux cent dix sept
mille quatre vingt Dirhams
TTC).

Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé à
la somme de 40 000,00
(Quarante mille) Dirhams.

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 30 à 34 du décret rela-
tif aux marchés publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma.

La documentation techni-
que exigée par le dossier
d'appel d'offres doit être
déposée au bureau des
marchés du Centre Hospi-
talier Régional d'Agadir
au plus tard le jour ouvrable
précédant le jour d'ou-
verture des plis ou remis
séance tenante au prési-
dent de la commission.

Il est prévu une visite des
lieux au Centre Hospitalier
Régional d'Agadir, le
03/02/2025 à 10h00.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 9 du règlement
de consultation.

N° 9766/PA



ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

**Avis d'appel d'offres ouvert national « au rabais ou à majoration »
n° : 431/INV/2024 du 24/01/2025 à 10h**

Le 24/01/2025 à 10h, il sera procédé, dans les Bureaux de la Direction Provinciale de l'AREF C/5°E1 Jadida, sis à 01
rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national « au rabais ou à
majoration » n°: 431/INV/2024 du 24/01/2025 pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ESSAÏR
LAHSADAK A LA COMMUNE TERRITORIALE MOULAY ABDELLAH, PROVINCE D'EL JADIDA.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
6 905 296,00 DHS (Six Million Neuf Cent Cinq Mille Cent Quatre Vingt Neuf Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 138 000,00 DHS (Cent Trente Huit Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions
des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à
l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de
classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport :

Secteur	Qualifications exigées	Classes
A	A2	3

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 9767/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie
et des Finances,
Direction des Affaires
Administratives
et Générales
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL SIMPLIFIÉ
SUR OFFRES
DE PRIX N°
2/2025/MEF/
AC/LOCATION
Le 08 Janvier 2025 à 10
heures, il sera procédé,
dans la salle de réunions
de la Direction des Af-

aires Administratives et
Générales, sise, entrée
D, bâtiment extension
du Ministère de l'Economie
et des Finances,
2ème étage, Quartier
administratif, Rabat -
Chellah, à l'ouverture
des plus relatifs à l'appel
d'offres ouvert national
simplifié sur offres de
prix n°
2/2025/MEF/AC/LO-
CATION du 08 janvier
2025 à 10 heures pour la
location de longue
durée, sans option

d'achat, de véhicules
neufs pour le compte du
Ministère de l'Economie
et des Finances.
Le dossier d'appel d'of-
fres doit être téléchargé
à partir du portail des
marchés publics accessi-
ble à l'adresse :
www.marchespublics.g
ov.ma.
- L'estimation des coûts
des prestations établies
par le Maître d'ouvrage
est fixée à la somme de :
sept cent cinquante-un
mille trois cent vingt di-

rhams toutes taxes com-
prises (751 320,00 DHS
TTC).
- Le cautionnement pro-
visoire est fixé à la
somme de : treize mille
dirhams (13 000,00
DHS)
Le contenu, la présentat-
ion ainsi que le dépôt
des dossiers des concu-
rrents doivent être
conformes aux disposi-
tions des articles 30 à 34
du décret n°2-22-431 du
8 mars 2023 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers
par voie électronique
dans le portail des mar-
chés publics accessible à
l'adresse : www.mar-
chespublics.gov.ma.
Les notices et le tableau
de conformité, exigés
par le dossier d'appel
d'offres doivent être dé-
posés dans le bureau
d'ordre de la Direction
des Affaires Administra-
tives et Générales, sise
Entrée « D », bâtiment
extension du Ministère

de l'Economie et des Fi-
nances quartier Admi-
nistratif - Rabat -
Chellah) au plus tard le
jour ouvrable précédant
la date d'ouverture des
plus ou remis séance te-
nante au président de la
commission d'ouverture
des plis.
Les pièces justificatives
à fournir sont celles pré-
vues par l'article 5 du
règlement de la consul-
tation.
N° 9768/PA

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° Train	Marrakech	Benguerdj	Sétila	Benehdjel	Casa Océan	Casa voyageurs	Am Sétouf	Mohammedi	Rabat Agdal	Rabat Ville	Sab	Sab Tângerant	Kénitra	Sab yajma	Sab Elmans	Sab Casan	Meknes al am	Meknes	Sétila agdal	Am Tangier	Fes
301						6:40	6:48	6:58	6:55	6:57	6:47	6:51	7:10	7:25	7:44	7:58	8:58	8:40	8:40	8:40	8:40
302	4:50	5:31	6:39	6:55	7:21	7:30	7:38	7:49	8:25	8:27	8:37	8:40	9:17	9:40	10:02	10:20	10:35	10:35	10:35	10:35	10:35
303	5:50	6:31	7:39	7:55	8:21	8:30	8:38	8:49	9:25	9:27	9:37	9:40	10:17	10:40	11:02	11:20	11:35	11:35	11:35	11:35	11:35
304						9:30	9:38	9:49	10:25	10:27	10:37	10:40	11:17	11:40	12:02	12:20	12:35	12:35	12:35	12:35	12:35
305	7:50	8:31	9:39	9:55	10:21	10:30	10:38	10:49	11:25	11:27	11:37	11:40	12:17	12:40	13:02	13:20	13:35	13:35	13:35	13:35	13:35
306						11:30	11:38	11:49	12:25	12:27	12:37	12:40	13:17	13:40	14:02	14:20	14:35	14:35	14:35	14:35	14:35
307	9:50	10:31	11:39	11:55	12:21	12:30	12:38	12:49	13:25	13:27	13:37	13:40	14:17	14:40	15:02	15:20	15:35	15:35	15:35	15:35	15:35
308						13:30	13:38	13:49	14:25	14:27	14:37	14:40	15:17	15:40	16:02	16:20	16:35	16:35	16:35	16:35	16:35
309	11:50	12:31	13:39	13:55	14:21	14:30	14:38	14:49	15:25	15:27	15:37	15:40	16:17	16:40	17:02	17:20	17:35	17:35	17:35	17:35	17:35
310						15:30	15:38	15:49	16:25	16:27	16:37	16:40	17:17	17:40	18:02	18:20	18:35	18:35	18:35	18:35	18:35
311	13:50	14:31	15:39	15:55	16:21	16:30	16:38	16:49	17:25	17:27	17:37	17:40	18:17	18:40	19:02	19:20	19:35	19:35	19:35	19:35	19:35
312						17:30	17:38	17:49	18:25	18:27	18:37	18:40	19:17	19:40	20:02	20:20	20:35	20:35	20:35	20:35	20:35
313	15:50	16:31	17:39	17:55	18:21	18:30	18:38	18:49	19:25	19:27	19:37	19:40	20:17	20:40	21:02	21:20	21:35	21:35	21:35	21:35	21:35
314						19:30	19:38	19:49	20:25	20:27	20:37	20:40	21:17	21:40	22:02	22:20	22:35	22:35	22:35	22:35	22:35
315	17:50	18:31	19:39	19:55	20:21	20:30	20:38	20:49	21:25	21:27	21:37	21:40	22:17	22:40	23:02	23:20	23:35	23:35	23:35	23:35	23:35
316						21:30	21:38	21:49	22:25	22:27	22:37	22:40	23:17	23:40	24:02	24:20	24:35	24:35	24:35	24:35	24:35
317	19:50	20:31	21:39	21:55	22:21	22:30	22:38	22:49	23:25	23:27	23:37	23:40	24:17	24:40	25:02	25:20	25:35	25:35	25:35	25:35	25:35
318						23:30	23:38	23:49	24:25	24:27	24:37	24:40	25:17	25:40	26:02	26:20	26:35	26:35	26:35	26:35	26:35
319	21:50	22:31	23:39	23:55	24:21	24:30	24:38	24:49	25:25	25:27	25:37	25:40	26:17	26:40	27:02	27:20	27:35	27:35	27:35	27:35	27:35

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° Train	Fes	Am Tangier	Sétila agdal	Meknes	Meknes al am	Sab Casan	Sab Elmans	Sab yajma	Kénitra	Sab Tângerant	Sab	Rabat Ville	Rabat Agdal	Mohammedi	Am Sétouf	Casa voyageurs	Casa Océan	Benehdjel	Sétila	Benguerdj	Marrakech
320						6:30	6:38	6:49	7:25	7:27	7:37	7:40	8:17	8:40	9:02	9:20	9:35	9:35	9:35	9:35	9:35
321	7:50	8:31	9:39	9:55	10:21	10:30	10:38	10:49	11:25	11:27	11:37	11:40	12:17	12:40	13:02	13:20	13:35	13:35	13:35	13:35	13:35
322						8:30	8:38	8:49	9:25	9:27	9:37	9:40	10:17	10:40	11:02	11:20	11:35	11:35	11:35	11:35	11:35
323	9:50	10:31	11:39	11:55	12:21	12:30	12:38	12:49	13:25	13:27	13:37	13:40	14:17	14:40	15:02	15:20	15:35	15:35	15:35	15:35	15:35
324						13:30	13:38	13:49	14:25	14:27	14:37	14:40	15:17	15:40	16:02	16:20	16:35	16:35	16:35	16:35	16:35
325	15:50	16:31	17:39	17:55	18:21	18:30	18:38	18:49	19:25	19:27	19:37	19:40	20:17	20:40	21:02	21:20	21:35	21:35	21:35	21:35	21:35
326						17:30	17:38	17:49	18:25	18:27	18:37	18:40	19:17	19:40	20:02	20:20	20:35	20:35	20:35	20:35	20:35
327	19:50	20:31	21:39	21:55	22:21	22:30	22:38	22:49	23:25	23:27	23:37	23:40	24:17	24:40	25:02	25:20	25:35	25:35	25:35	25:35	25:35
328						21:30	21:38	21:49	22:25	22:27	22:37	22:40	23:17	23:40	24:02	24:20	24:35	24:35	24:35	24:35	24:35
329	23:50	24:31	25:39	25:55	26:21	26:30	26:38	26:49	27:25	27:27	27:37	27:40	28:17	28:40	29:02	29:20	29:35	29:35	29:35	29:35	29:35

Trains ne circulant pas les Dimanches et les jours fériés

Plan de transport Al Boraq à partir du Lundi 19 Septembre 2022

Sens Casa voyageurs > Tanger																
N° de Train	1001*	1005	1009	1013	1017	1021	1025	1033	1037	1041	1045	1049	1053	1057**	1061	
Casa Voyageurs	Départ	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00
Rabat	Arrivée	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45	20:45	21:45
Agdal	Départ	06:50	07:50	08:50	09:50	10:50	11:50	12:50	14:50	15:50	16:50	17:50	18:50	19:50	20:50	21:50
Kénitra	Arrivée	07:17	08:17	09:17	10:17	11:17	12:17	13:17	15:17	16:17	17:17	18:17	19:17	20:17	21:17	22:17
Tanger	Départ	07:20	08:20	09:20	10:20	11:20	12:20	13:20	15:20	16:20	17:20	18:20	19:20	20:20	21:20	22:20
Tanger	Arrivée	08:10	09:10	10:10	11:10	12:10	13:10	14:10	16:10	17:10	18:10	19:10	20:10	21:10	22:10	23:10
Sens Tanger > Casa voyageurs																
N° de Train	2001*	2005	2009	2013	2017	2021	2025	2033	2037	2041	2045	2049	2053	2057**	2061	
Tanger	Départ	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00
Kénitra	Arrivée	06:50	07:50	08:50	09:50	10:50	11:50	12:50	14:50	15:50	16:50	17:50	18:50	19:50	20:50	21:50
Rabat	Arrivée	07:20	08:20	09:20	10:20	11:20	12:20	13:20	15:20	16:20	17:20	18:20	19:20	20:20	21:20	22:20
Agdal	Départ	07:25	08:25	09:25	10:25	11:25	12:25	13:25	15:25	16:25	17:25	18:25	19:25	20:25	21:25	22:25
Casa Voyageurs	Arrivée	08:10	09:10	10:10	11:10	12:10	13:10	14:10	16:10	17:10	18:10	19:10	20:10	21:10	22:10	23:10

* trains ne circulant pas les Samedis, Dimanches et jours fériés
** trains circulant uniquement les Vendredis, Dimanches et jours fériés

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

Mots flechés

Jeux & Loisirs

NERVI	VOGUE CHÈRE	PÈGRE	SÉLECTION	L'HOMME À LA POMME	EXCÈS	GLABRE	PILLAGE
FLAMBÉE			SOLDE				
QUIDAM					POSSESSIF		
TANGIBLE			ARRIÈRE	CRACK		LETTRES DE BACH	
FIN DE VERBE		PARÉIL			CUBE NOTÉ FER		AVANT LA MANIÈRE
TOTO	PRINCE TROYEN			FIN DE VERBE	PERÇA ATTACHE		
		A UNE FIN PARTIRAI				BROME NEON	
RECONNUE VRAIE	NOTE PAS EMBALLÉ		TRAVAIL DE CHOIX ROULÉ			TRANCHE TRÈS COURT	
				ÂGE TITRE LÉGAL			D'UNE SEULE COULEUR
PLAQUE- MINE	VOYELLES HERBE		RECUIL FORME D'AVOIR			EN DUO TOUT EN ANGLAIS	
			EN SALLE EN APNÉE		PRIVÉ EN TRANSE		
ADVERBE		MAÎTRE D'ÉTUDE				FOND DE SOCIÉTÉ	
MENU			EST À LONDRES			ARTICLE	

Solution mots flechés d'hier

ARTICLE	U / GAL	LIGNES	ARTICLE	L	PROV	PROV	A	ENTRÉE	ENTRÉE	LIT
LE TONNEAU DE PROSE	T	I	C	T	A	C	J	A	R	S
POLY PHONÉ- TIQUE	I	S	O	A	R	O	O	S	L	O
CHENIL	C	L	O	U	S	U	B	I	E	F
TRACAS- SEK	T	A	R	A	B	U	S	T	E	R
TERME ANGLAIS	E	N	D	R	T	E	C	P		
STAMP	I	R	E	R	R					
PHASE	P	H	A	S	E	C	E	M	A	T
TEMPS ANGLAIS	E	R	E	H	O	S	A	N	N	A
IL	A	S	T	U	R	I	E	N	E	H
CIGARETTE	S	E	C	H	E	A	N	S	E	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Aïnou Bouabty
Mouad Tabet
Walou Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Melah

Responsable des ressources humaines
Anissa Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzaïr

Service technique
Khadja Sbi (Responsable)
Myriem Rebane
Khadja Elalafi
Marima Parki
Elkandoussi Elmaridi

Réviseur
Abdelmoumen Watach

Secrétariat
Aouma Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Lalyoune)
Abdelali Khalid (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sahouas
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Anzir
Abdelader
B.P. 2365 -
Casablanca Maroc

Email:
Libération@libe.ma
Téléphone:
(052) 61.94.04

Fax de la rédaction:
(052) 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@libe.ma
Youssef El Gals

Mourou El Youssefi
Louba Baghdad
Latifa Mounir
Sfia Al Dahan
Siham Zahir
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: (052) 31.08.62
(052) 62.32.32
(052) 60.23.44
Fax: (052) 31.28.10

Imprimerie
Les Editions
Maghebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب OJL MAROC

2017
www.ojl.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2									■	
3			■			■				
4										■
5										
6		■					■			
7			■			■				
8						■				
9							■			
10				■						

HORIZONTALEMENT

- 1- Druisienne
- 2- Tablettes de bibliothèque
- 3- Nickel - Eclaté - Plus neuve
- 4- Figures géométriques
- 5- Demeurèrent
- 6- Eau de France - Passe-pain
- 7- Mépris - Coupée
- 8- Fit le vide - Piège
- 9- Gorgeais - Mauvais service
- 10- Direction - Presque brûlé

VERTICALEMENT

- 1- Qui fuit le centre
- 2- Laminé - Te rendras
- 3- Défini - Egalité - Petit if
- 4- Ecorcha
- 5- Amours royales - Élément
- 6- Iridium - Mollasse
- 7- Banque - Chrome
- 8- Capitaux
- 9- Amateurs du beau
- 10- Première épouse - l'Estonien

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	R	A	V	I	S	S	A	N	T	E
2	E	C	A	R	T	E	M	E	N	T
3	S	E	■	R	E	T	I	F	■	E
4	U	R	G	E	R	■	E	L	A	N
5	L	E	■	E	O	N	■	E	N	D
6	T	■	A	L	L	I	A	S	■	U
7	A	B	E	L	■	M	L	■	O	S
8	N	U	R	E	M	B	E	R	G	■
9	T	E	E	■	O	E	S	T	R	E
10	E	E	S	T	I	■	E	M	E	T

Grilles de sudoku

Facile

	4	9		2		5		1
				8	7			
		6	1				9	
	5			1		9		8
1	3	8		4		6	7	2
6		2		7				4
	7					1	8	
				8	3			
5		1		9		3	6	

Moyen

					1	2		
		3			4	8	9	1
6		1		7				
3	6	4	5					
	5			1				3
				2	6	4		8
				9		7		6
1	2	7	6			9		
		5	1					

Difficile

			8	1				
3	9			4				
	1		5			2		
9	6	5						
	2	7		3		4	6	
					6	5	2	
	5			7			3	
			2				7	8
		1		6				

Expert

		3		2			1	
9			4					8
			7					2
5	1	9		2				
				3				
			5		8	4		2
	8				6			
1					9			7
	5			7		6		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

9	5	8	7	3	2	1	4	6
2	4	1	5	8	6	9	7	3
3	6	7	4	1	9	8	2	5
8	9	2	6	4	3	5	1	7
6	7	5	9	2	1	3	8	4
1	3	4	8	7	5	2	6	9
7	1	6	3	9	8	4	5	2
4	2	3	1	5	7	6	9	8
5	8	9	2	6	4	7	3	1

Moyen

1	5	7	2	9	3	4	6	8
2	8	9	6	4	7	3	5	1
6	4	3	1	5	8	9	2	7
9	7	8	5	6	4	1	3	2
4	1	2	7	3	9	6	8	5
3	6	5	8	1	2	7	9	4
7	9	4	3	8	5	2	1	6
8	3	1	4	2	6	5	7	9
5	2	6	9	7	1	8	4	3

Difficile

6	9	7	4	8	2	5	3	1
3	2	4	7	1	5	8	6	9
8	5	1	3	6	9	2	7	4
1	6	9	2	7	8	3	4	5
2	4	5	1	9	3	6	8	7
7	8	3	6	5	4	9	1	2
9	1	6	5	3	7	4	2	8
5	3	2	8	4	1	7	9	6
4	7	8	9	2	6	1	5	3

Expert

1	5	9	7	3	6	8	4	2
2	4	7	8	1	9	5	3	6
3	8	6	2	4	5	1	9	7
9	2	8	1	5	4	6	7	3
5	6	4	3	2	7	9	1	8
7	3	1	6	9	8	2	5	4
8	7	5	9	6	3	4	2	1
4	1	3	5	8	2	7	6	9
6	9	2	4	7	1	3	8	5

Portrait



Maïté

Le terroir sur un plateau

Maïté, la truculente landaise décédée samedi à 86 ans, fut un monument de la gastronomie du terroir, dont elle exécuta de nombreux plats traditionnels pendant près de vingt ans à la télévision française dans des émissions à succès.

Pieds de porc en salade, foie gras aux cèpes ou tête d'agneau à la persillade: cette ancienne employée de la SNCF anima de son accent chantant "La Cuisine des Mousquetaires" de 1983 à 1997 puis "A Table" de 1995 à 1999, deux émissions très populaires sur France 3.

Avec sa légendaire graisse de canard et sa "larme" d'Armagnac, Marie-Thérèse Ordonez était loin d'être un modèle de vertu diététique mais son énergique bonne humeur la transforma en égérie de l'authentique et du terroir.

Sociétés gastronomiques, producteurs, traiteurs, viticulteurs, tout le monde se l'est arraché avant qu'elle ne disparaisse des écrans à l'aube du XXI^e siècle. Ses livres de recette se sont vendus à des milliers

d'exemplaires.

Lorsqu'elle débute à la télévision en 1983, Marie-Thérèse Ordonez est bien connue dans son village de Rion-des-Landes dans le Sud-Ouest, où elle est née le 2 juin 1938. Cette fille de paysans y tient un restaurant où les banquets de chasseurs rivalisent avec les "troisièmes mi-temps" des équipes de rugby.

C'est à l'occasion d'un reportage sportif qu'elle tape dans l'oeil d'un réalisateur, Patrice Bellot. Quand elle entonne "La Dacquoise" en servant des pommes de terre persillées, et que les murs tremblent, il est conquis: il tient la vedette de sa "Cuisine des Mousquetaires", un projet de série lancé par Micheline Banzet, ancienne concertiste devenue productrice à FR3.

L'idée est de ressusciter la cuisine d'Artagnan en puisant dans "Le Grand Dictionnaire de cuisine" d'Alexandre Dumas. Dans une cuisine rurale où le feu crépite, fusil accroché sur la cheminée et casserole en cuivre pendue au mur, Maïté va préparer des plats démodés

en parfait décalage avec les habitudes de l'époque, épaulée par Micheline Banzet-Lawton, décédée en 2020.

Le cheveu brushé, la blouse immaculée protégée par un grand tablier, Maïté tourne plusieurs scènes d'anthologie: à la lumière d'une bougie, on la voit "sucrer le derrière" d'un ortolan, peler une langue de boeuf, gratter le cou d'un poulet vivant avant de l'achever avec une hachette; ou saigner, plumer et découper les magrets d'un canard, avant de préparer "une sanguette" avec le sang frais du palmipède.

Avec son grand couteau, elle perce les pattes du sanglier qu'on lui apporte, le pend à une échelle et le dépèce lestement. "C'est tout un art, assure-t-elle en découpant tranquillement un gigot. Si un jour vous faites du sanglier, achetez-le tout prêt. C'est, en général, un travail d'homme!". Mais à peine si elle respire en perçant le cuissot avec sa broche.

On la sent moins à l'aise avec les produits de la mer: elle confond allègrement moules et huîtres, doit s'y reprendre à plusieurs fois avec

son pilon pour assommer une anguille - "Qu'est-ce qu'il ne faut pas faire pour gagner sa croûte!" - ou plonger des

gambas dans l'Armagnac pour les tuer - "Elles sont saoules, les garces, les saïlopes!".

"Pour moi, la cuisine des Mousquetaires, c'est la cuisine des miracles", affirmait-elle dans les années 1980. "Je n'étais rien, rien, rien. J'ai arrêté l'école à 14 ans, j'étais une ouvrière, une femme comme tout le monde. Même moins que tout le monde et avec cette nouvelle vie, je suis passée du coq à l'âne".

Sa lune de miel avec la télévision s'achève à la fin des années 1990 après des querelles au sein de l'équipe de "La Cuisine des Mousquetaires". Retirée dans son village natal, Maïté abandonne définitivement le petit écran. En 2015, son restaurant est placé en liquidation judiciaire.

Sa petite-fille Camille a marché dans ses pas en devenant cuisinière, participant à l'émission de télévision Objectif Top Chef en 2018. En 2023, le média Actu Landes avait indiqué que Maïté souffrait d'une "maladie neurodégénérative". Elle a fini ses jours à l'Ehpad de Rion-des-Landes.



Pour moi, la cuisine des Mousquetaires, c'est la cuisine des miracles. Je n'étais rien, rien, rien. J'ai arrêté l'école à 14 ans, j'étais une ouvrière, une femme comme tout le monde. Même moins que tout le monde et avec cette nouvelle vie, je suis passée du coq à l'âne

Sport

Après avoir "touché le fond", Mbappé se relance vers les sommets



Après des mois de galère, au bout desquels il a "touché le fond", Kylian Mbappé semble enfin montrer son vrai visage, celui de l'attaquant à l'efficacité retrouvée, et commence à faire taire les critiques subies depuis son arrivée cet été au Real Madrid.

In fine, l'annus prend des atours moins horribles que redouté pour la superstar française, auteur ce week-end de son match référence avec les Merengues, après un semestre à patauger dans ce maillot blanc du "plus grand club du monde".

Dimanche, contre le FC Séville en Liga, celui qui a terminé six fois de suite meilleur buteur de Ligue 1 sous le maillot du Paris SG, a ouvert le festival offensif madrilène dès la 10^e minute d'une magnifique frappe des 20 mètres.

Ce dixième but en 16 matches de Liga est jusqu'ici non seulement son plus beau, mais il témoigne d'un regain de spontanéité et de confiance en soi, caractérisé par une vitesse et une précision d'exécution qu'on ne lui avait plus vu depuis un moment.

L'attaquant, qui vient de fêter ses 26 ans, a encore fait preuve de justesse technique en servant en une touche de balle Brahim Díaz, permettant au Marocain d'inscrire le but du 4-1. Sa deuxième passe décisive.

"Maintenant, il montre son vrai visage. Lors des derniers matches, il a été bon, mais il peut encore s'améliorer", avait finement anticipé son entraîneur Carlo Ancelotti, avant cette rencontre. "Il est plus motivé, plus enthousiaste, heureux d'être ici."

"Je me sens très bien dans l'équipe. On peut voir sur le terrain que je joue mieux avec les autres et que toute l'équipe joue beaucoup mieux", pouvait abonder, tout sourire, l'intéressé après-coup.

"L'adaptation est terminée", affirmait encore celui qui reste sur 4 buts et 2 passes décisives sur ses quatre derniers matches, partageant désormais le statut de co-meilleur buteur du Real cette saison, toutes compétitions confondues, avec Vinícius (14).

Mais avant de relever la tête, Mbappé a voulu avoir "touché le fond" le 4 décembre à Bilbao, où

il avait une nouvelle fois traversé comme un fantôme une rencontre perdue (2-1), avec un penalty raté en prime.

"Je pense que (ce) match m'a servi (...) Ça m'a fait prendre conscience que je devais donner le maximum pour ce maillot et jouer avec personnalité", a expliqué "Kyky", qui avait aussi erré comme une âme en peine les semaines précédentes, lors de chocs soldés par de cuisants revers, contre Barcelone en championnat (4-0), contre l'AC Milan (3-1) puis Liverpool (2-0) en Ligue des champions.

Entre-temps, il y a aussi eu ces non-convocations en équipe de France, entre nécessité de repos accordée et réoxygénation du groupe imposée par Didier Deschamps, qui ont eu vite fait de faire naître le débat sur son statut de capitaine, dans le sillage d'un Euro-2024 raté et fini avec un nez cassé. Au point que le champion du monde 2018 a dû clamer que son "amour" pour les Bleus n'avait "pas bougé", lors d'une rare prise de parole à la télévision.

De fait, l'année 2024 a été la plus tourmentée de sa carrière, sur le plan du foot donc, mais aussi et de façon indissociable, au niveau extrasportif.

Car si l'acrimonieux conflit financier avec le PSG -à qui il réclame 55 millions d'euros d'impayés- s'éternise devant les tribunaux, l'enquête pour viol après son passage à Stockholm a été refermée à son grand soulagement, après quatre mois de procédure qui n'ont pas manqué de le fragiliser.

Or, depuis que la juge a décidé de classer l'affaire sans suite le 12 décembre, Mbappé est soudainement redevenu un joueur de foot à part entière, enfin en mesure de se concentrer sur une seule chose: redevenir le buteur digne de la star mondiale qu'il est.

Lui qui vient d'ajouter la Coupe intercontinentale à son palmarès (2^e trophée avec le Real après la Supercoupe d'Europe, en marquant à chaque fois) n'a pas manqué d'annoncer la couleur, en forme de vœux: "Je sais que je peux faire beaucoup plus. Pour 2025, je veux faire beaucoup mieux qu'en 2024 et gagner beaucoup de titres".

La Fifa modifie sa réglementation sur les transferts

La Fédération internationale de football (Fifa) a annoncé lundi l'adoption "d'un cadre temporaire" relatif à la réglementation des transferts des joueurs, après une décision de la Cour de justice de l'UE, à une semaine du début du mercato d'hiver.

"Ce cadre porte sur les règles régissant les indemnités pour rupture de contrat, la responsabilité conjointe et solidaire, les incitations à la rupture de contrat, les certificats internationaux de transferts et les procédures devant le tribunal du football", a résumé l'instance dans un communiqué.

"Il vise à instaurer davantage de clarté et de stabilité en vue des périodes d'enregistrement à venir ainsi qu'à maintenir des règles universelles", a-t-elle poursuivi.

Ainsi, à l'approche de l'ouverture du mercato d'hiver début janvier, la Fifa ajuste, au moins provisoirement, sa réglementation sur les transferts de joueurs après une décision de la Cour de justice de l'UE qui examinait en octobre, à la demande de la justice belge, le cas de Lassana Diarra, international français ayant contesté il y a dix ans les conditions de son départ du Lokomotiv Moscou.

En raison d'une réduction drastique de son salaire, Diarra avait quitté le club moscovite, mais ce dernier avait jugé la rupture abusive et lui avait réclamé 20 millions d'euros, ramenés à 10,5 millions d'euros.

Conséquence: le club belge de Charleroi avait renoncé au recrutement du Français par crainte d'avoir à assumer une partie de ces pénalités, conformément au règlement de la Fifa étudié par la CJUE.

Cette réglementation est "de nature à entraver la liberté de circulation des footballeurs professionnels", avait tranché la Cour.

La juridiction considérait qu'elle faisait "peser sur ces joueurs et sur les clubs souhaitant les engager des risques juridiques importants, des risques financiers imprévisibles et potentiellement très élevés ainsi que des risques sportifs majeurs, qui, pris ensemble, sont de nature à entraver le transfert international des joueurs".

C'est ce point en particulier que la Fifa a modifié dans l'urgence, mais "après une consultation fructueuse des principales parties prenantes du football", précise-t-elle, pour se conformer aux règles de la concurrence en vigueur dans l'UE notamment.

Signature d'une convention de partenariat entre la FRMN et la SONARGES

La Fédération Royale marocaine de natation (FRMN) et la Société nationale de réalisation et de gestion des équipements sportifs (SONARGES) ont signé, mardi à Rabat, une convention de partenariat pour le développement de la pratique de cette discipline au Maroc. Paraphée par le président du directoire de la SONARGES, Youssef Belqasmi et le président de la FRMN, Driss Hassa, cette convention vise également à assurer une bonne participation des nageurs marocains aux différentes compétitions.

Dans une déclaration à la MAP, M. Belqasmi a indiqué que ce partenariat intervient dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI concernant le développement du sport de haut niveau au Maroc.

"La finalité est d'institutionnaliser la relation entre les deux parties dans la perspective de favoriser la pratique de la natation dans le cadre du sport pour tous, mais aussi au niveau profession-

nel", a-t-il souligné.

L'objectif, a-t-il ajouté, est de contribuer à la préparation des nageurs marocains de haut niveau pour signer une bonne participation aux compétitions continentales et internationales, en particulier les prochains Jeux olympiques prévus à Los Angeles en 2028.

Il a noté que cette première convention avec la FRMN est le début de plusieurs autres initiatives similaires avec les autres fédérations dans divers sports, en particulier les sports olympiques.

Pour sa part, le président de l'instance fédérale, Driss Hassa, a expliqué que ce partenariat permet aux nageurs marocains d'accéder aux infrastructures de la SONARGES sur tout le territoire national.

Il a souligné que cette initiative permettra de préparer les nageurs marocains aux compétitions continentales et internationales, à l'instar des Jeux olympiques, dans les meilleures conditions.

Deuxième visite de l'Académie "Soccer Lionceaux" de Montréal au Maroc

Après le succès de l'expérience de l'année dernière, l'Académie "Soccer Lionceaux" de Montréal revient au Maroc, pour une visite s'étalant du 25 décembre 2024 au 5 janvier 2025. Lors de ce séjour, son équipe féminine des moins de 20 ans disputera plusieurs matchs amicaux contre des clubs des villes de Casablanca, Rabat et Marrakech.

L'équipe canadienne aura donc à jouer l'ASFAR, le FUS de Rabat, le Wydad de Casablanca, l'Union de Casablanca, la sélection de la Ligue de Casablanca et le Hassania de Marrakech.

Selon le programme, une cérémonie d'ouverture aura lieu samedi prochain au complexe "Green Park" de Bouskoura. A cette occasion, des figures féminines du milieu de la gestion et des médias seront honorées. Un match d'exhibition rassemblera également une sélection de joueurs du Wydad, du Raja, de l'Union de Casablanca et du Rachad Bernoussi.

Il convient de rappeler que la tournée de l'année



dernière, qui a duré dix jours, avait laissé une très bonne impression auprès des membres de la délégation canadienne, accompagnés de leurs familles. Ce succès a encouragé la continuité de cette initiative menée par l'académie présidée par l'ancien joueur marocain Aziz Serbane, qui avait évolué au sein du Rachad Bernoussi et la Renaissance de Settat.

L'Afrique du Sud, le plus grand exportateur d'espèces de faune et de flore sauvages

L'Afrique du Sud est le plus grand exportateur d'espèces inscrites sur la liste de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction en Afrique, révèle une nouvelle étude publiée samedi.

«L'Afrique du Sud joue un rôle important dans le commerce mondial d'espèces sauvages. Elle est à la fois une source et une destination du commerce d'animaux vivants», souligne l'étude qui relève que les lois sud-africaines ne font pas assez pour prévenir les dommages.

Le rapport précise que plus de 3,1 millions d'animaux sauvages vivants ont été exportés légalement à des fins commerciales entre 2014 et 2024, notant que l'Afrique du Sud est également l'un des principaux pays de chasse aux trophées. L'industrie dans le pays est estimée à 176,1 millions de dollars par an.

En outre, plus de 140.000 animaux sauvages et élevés en captivité ont été tués par des chasseurs étrangers en Afrique du Sud entre 2018 et 2022, ajoute la même source, précisant que

l'Asie, les États-Unis et l'Europe sont les principaux marchés d'exportation.

Les auteurs de l'étude soulignent que l'élevage commercial en captivité ou «élevage d'animaux sauvages» contribue également de manière significative au commerce. Rien qu'en 2022, 285.000 animaux individuels de 170 espèces ont été exportés, précise-t-on.

Notant que l'élevage de lions en Afrique du Sud constitue une étude de cas révélatrice des faiblesses de la législation sud-africaine sur la faune sauvage, les auteurs indiquent qu'en 2023, on comptait près de 8.000 lions en captivité dans 342 installations. Ces lions sont élevés pour des activités telles que la chasse en enclos et l'exportation d'os vers l'Asie, déplorent-ils, arguant que de telles pratiques soulèvent de graves préoccupations éthiques, de conservation et juridiques.

Bien que le gouvernement a annoncé son intention de mettre fin progressivement à l'élevage de lions en 2021, comme l'a confirmé un rapport d'une équipe ministérielle publié en février 2024, les progrès restent lents, re-



lève l'étude, précisant qu'actuellement, seule l'exportation d'os de lion est illégale. Cette décision fait suite à une décision de justice de 2019 qui a déclaré ces

exportations inconstitutionnelles en raison de la cruauté envers les animaux.

Le rapport explique qu'un cadre législatif fragmenté a permis à cette in-

dustrie de prospérer, arguant que si des lois nationales telles que la loi sur la biodiversité et la réglementation sur les espèces menacées ou protégées établissent certaines normes relatives aux lions en captivité, chacune des neuf provinces d'Afrique du Sud a sa propre réglementation.

Cette situation crée un ensemble de lois contradictoires et superposées régissant l'élevage, le commerce, la chasse et la détention des lions, notent-ils, estimant que les lacunes juridiques et la faible application de la loi permettent la poursuite de pratiques néfastes.

Et d'ajouter que l'inadéquation des lois sud-africaines sur la faune sauvage a également des répercussions sur d'autres espèces détenues en captivité. Cela est vrai pour les espèces non indigènes, comme les tigres, qui bénéficient d'une protection moindre.

L'étude recommande à l'Afrique du Sud d'adopter de toute urgence une approche simplifiée et interconnectée de la législation sur le commerce des espèces sauvages aux niveaux provincial, national et international.

Recettes

Poulet à la Chermoula rôti au four



Ingrédients :

5 ou 6 pilons de poulet (ou autres morceaux de poulet ou encore 1 poulet entier)

3 c-à-soupe de sauce à Chermoula
Sel, poivre du moulin
Citron
Coriandre
Huile d'olive

Préparation :

Déposer les pilons de poulet ou autres morceaux de poulet dans un saladier.

Ajouter 3 c-à-soupe de sauce Chermoula
Saupoudrer de gros sel et de poivre du moulin.

Frotter bien les pilons de poulet avec la sauce.

Arroser d'huile d'olive si désirée.
Filmer le saladier et placer au réfrigérateur (au minimum 3 heures).

Préchauffer le four à 190 C (400 F).
Déposer les pilons de poulet dans un plat allant au four ou une plaque recouverte de papier sulfurisé.

Enfourner pour environ 30 minutes ou jusqu'à ce que les pilons soient dorés et que la température interne indique 165 C (74F).

Servir aussitôt parsemés de coriandre, accompagnés d'une bonne purée ou pommes de terre sautées et de quartiers de citron.

Traqué par l'armée américaine, le Père Noël espère boucler sa tournée de cadeaux à temps

Longue barbe blanche, tunique rouge et tunique, il a lancé son tour du monde en ce mardi 24 décembre pour distribuer ses cadeaux par milliers: le Père Noël s'est envolé depuis le Pôle Nord, traqué, comme chaque année, en temps réel par l'armée américaine.

Son traîneau, tiré par neuf courageux rennes, survolait la Russie vers 17h30 GMT, selon le Commandement militaire chargé de la sécurité aérienne des États-Unis et du Canada (Norad).

Plus de 2,4 milliards de cadeaux avaient déjà été distribués aux enfants endormis, au rythme de 100.000 par seconde. Car, prévient le général de l'armée de l'air américaine, Gregory Guillot, "le Père Noël ne s'arrêtera pas si les enfants sont réveillés".

"Donc mon message est le suivant: allez vous coucher avant 21h00 pour recevoir des cadeaux", a conseillé le commandant du Norad, sur la chaîne Fox News.

Le message devrait être reçu 5 sur 5! Pour les petits comme pour les plus grands, il est possible de suivre en temps réel - et en 3D - sa grande traversée sur le site internet dédié et s'assurer qu'il arrivera chez vous à temps. Il a déjà couvert de cadeaux des petits néo-zélandais, australiens, japonais, indiens, sud et nord-coréens ou encore chinois. Le Père Noël vient de passer par Dubaï et poursuit son itinéraire en direction de l'Iran, suivant la course du soleil.

Le Norad suit à la trace l'homme en rouge depuis des décennies. Tout a commencé par une coquille, en 1955, dans une publicité de la chaîne de grands magasins Sears appelant dans un journal local du

Colorado à passer un coup de fil au Père Noël.

Censé être la ligne directe du célèbre barbu, le numéro indiqué était en fait celui - en pleine Guerre froide - du téléphone rouge du Norad.

D'abord désarçonné lorsqu'il se retrouva en ligne avec un jeune garçon lui demandant s'il était bien "Santa Claus", l'officier de service ce jour-là, le colonel Harry Shoup, se prit au jeu.

Il donna instruction à ses hommes de diffuser des informations sur la localisation du Père Noël et appela même une radio locale pour annoncer avoir vu un objet étrange dans le ciel.

Soixante-neuf ans plus tard, le Norad perpétue encore la tradition.

Comme politique et esprit de Noël font généralement bon ménage, le général de l'armée de l'air a tenu à rassurer la population marquée par des survols de

drones qui ont semé la panique récemment sur la côte est américaine.

"Je n'anticipe aucune difficulté avec ces drones pour le Père Noël cette année", a déclaré, sur le ton de la plaisanterie, Gregory Guillot.

"Le Père Noël est un aviateur incroyablement", a renchéri William Radiff, directeur des opérations du Norad, dans une interview à l'AFP. Et, jusqu'à maintenant, "à notre connaissance", il n'a jamais eu d'accident, a-t-il poursuivi.

Et ce responsable militaire de rappeler que l'an dernier, le site internet traquant le Père Noël avait reçu 20,6 millions de visites. Plus de 400.000 personnes avaient téléphoné au numéro dédié.

Suivre le Père Noël à la trace, c'est "une opportunité fantastique de répandre vraiment la joie à travers le monde".

